

01/03/2025

RAPPORT D'ACTIVITE ASSAB 2024

Cyril Farnarier – Elise Janvier



Introduction	2
Cadre général.....	2
2024, année de transition-transformation	3
Ressources Humaines	3
Accompagnement Pépite :.....	3
Horizons 2025 : le renouveau, Assab 2.0.....	5
Les Missions socles d'ASSAb	5
Animation et coordination du réseau des acteurs de la santé-précarité à Marseille	6
Groupe de Travail « sortie d'hospitalisation »	6
Groupe de Travail inter LHSS	7
Veille partagée des Equipes Mobiles	7
Groupe mutualisation	8
Groupe de travail “jeunesse vulnérable”	8
DADA : Dispositif Alimenter d'Abord	9
Ingénierie et production d'outils	10
Outils existants :.....	10
Outils produits 2024	10
Procédure sortie d'hospitalisation (cf. Annexe)	10
Dossier commun LHSS Marseille (cf. Annexe).....	10
Ingénierie.....	11
Observatoire des pauvretés.....	11
Formation et sensibilisation.....	12
Sensibilisation à l'école du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille	12
Veille Sociale Locale / public précaire et pratique dans l'espace public	13
Capitalisation et diffusion de ressources	14
Perspectives 2025.....	15
Table des annexes.....	16

Introduction

Cadre général

ASSAb est un projet expérimental mis en place en 2012 pour favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins et la continuité des soins pour les personnes sans chez soi à Marseille. Structuré en cinq axes d'intervention, le projet se fonde sur la mise en réseau d'une diversité d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans les domaines de la santé, de l'accès aux droits et de l'hébergement des personnes sans abri à Marseille. Au-delà de l'animation d'espaces de coopération réunissant divers acteurs associatifs et institutionnels, ASSAb est également à l'initiative d'études, d'outils et de formations/ sensibilisations à destination des professionnels. Le projet se structure autour d'une gouvernance partagée interinstitutionnelle.

Au fil de sa mise en œuvre, le projet a été l'objet de réajustements et de priorisations lors des réunions du comité de pilotage et du comité technique sans toutefois que les grands axes de travail ou la structuration du projet n'évoluent.

En 2023, Assab a fait l'objet de plusieurs réflexions communes afin de redéfinir ces enjeux :

- La multiplication des actions induites par le périmètre large du projet et par la nature des actions réalisées (actions de mise en réseau, participation à des actions menées par des partenaires et actions menées en propre par la coordination ASSAb).
- Un enjeu de soutenabilité au regard des moyens (humains) disponibles, dans un contexte mouvant nécessitant une forte agilité.
- Un enjeu de formalisation et de partage (des accomplissements, informations, connaissances) pour permettre au projet et à tout acteur concerné de s'en saisir
- La période du covid-19 qui a fortement bouleversé le fonctionnement de l'ensemble des structures puis la période post covid-19, avec la reprise des multiples activités du projet dans un contexte de transformation profonde de la dynamique de réseau et de l'ensemble du champ santé-précarité sur le territoire de Marseille.
- Le point fort d'ASSAb dans son rôle d'animation et de mise en réseau, démontré par l'intérêt et l'implication des acteurs de terrain, mais qui nécessite d'être réactivé.
- Un projet inédit, dont le modèle serait à valoriser et à faire connaître au-delà du territoire marseillais (partage d'expérience, essaimage).
- Un format « projet » depuis 12 ans, pour des missions qui relèveraient plutôt d'un dispositif?
- Un portage non incarné qui en fait un atout (appropriation par les acteurs eux-mêmes) mais aussi une faiblesse de part ce modèle (fragilité, viabilité, faible visibilité).

Afin de répondre à ces enjeux, l'année 2024 a été marqué par un important travail de capitalisation et de modélisation du projet afin de le réajuster à ce nouveau contexte territorial et d'envisager son redéploiement et son renforcement.

2024, année de transition-transformation

Ressources Humaines

Le poste d'assistant de projet a été vacant depuis le 30 juin 2023. Lors de cette même réunion du 02 février 2024, le comité technique a validé la nécessité de renforcer l'équipe de coordination du projet. Il s'agit dès lors de substituer le poste d'assistant à temps plein par un poste de coordinateur adjoint à 80%.

En 2024, l'équipe de coordination du projet ASSAB a connu du mouvement pour arriver à une stabilité en fin d'année :

- Janvier-avril 2024 : Un coordinateur à 0.7 ETP
- Avril-juillet 2024 : Un coordinateur à 0.7 ETP et une coordinatrice adjointe à 0,8 ETP
- Aout-Novembre 2024 : Un coordinateur à 0.7 ETP
- Décembre 2024 : Un coordinateur à 0,7 ETP et une coordinatrice adjointe à 0,8 ETP

Fin 2024, l'équipe Assab a également bénéficié de nouveaux locaux plus spacieux, situé au 106 boulevard de Paris, Bâtiment Néolis, s'est rééquipé en matériel numérique et se prépare à accueillir une troisième personne, elle aussi recrutée sur un poste de coordinateur adjoint, qui prendra son poste mi-janvier 2025.

Accompagnement Pépite :

Le projet ASSAb se trouve actuellement à un carrefour de son existence. Le périmètre d'action et le modèle organisationnel du projet sont en effet questionnés par la multiplicité des enjeux précités.

En début d'année 2024, le comité technique du projet a ainsi validé la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans cette démarche d'évolution. Pépites & Co a été retenue dans ce cadre avec pour mission de structurer et accompagner une démarche permettant d'interroger et de construire collectivement la transformation d'ASSAb à partir de la capitalisation d'expérience, de la valorisation des acquis et de l'élaboration d'une stratégie future.

Le comité technique, lors de sa réunion du 02 février 2024, a validé la nécessité d'un accompagnement du projet par un prestataire extérieur.

La mission d'accompagnement par le cabinet Pépites & Co a démarré le 08 avril 2024 et s'est conclue le 31 janvier 2025

Deux temps forts ont particulièrement marqué cette démarche de construction collective du futur d'ASSAb :

- Les journées d'ASSAb, qui se sont tenues les 26 et 27 juin 2024 à l'hôpital européen, au cours desquelles 87 personnes se sont déplacées pour participer à différents groupes de travail portant sur les acquis d'ASSAb, ce qu'est ASSAb aujourd'hui et ce que devrait être ASSAb demain.



Temps de travail en atelier lors des journées ASSAb, 26 et 27 juin 2024



Restitution des ateliers en plénière



« Un regard partagé sur ASSAb » Co-construction d'une frise chronologique

- La soirée ASSAb, qui s'est tenue le 9 septembre 2024 à l'hôpital européen, au cours de laquelle 80 personnes se sont déplacées pour assister à la restitution des travaux et entendre ce que les différentes institutions présentes (ARS, DDETS, Ville de Marseille, CPAM, Hôpital Européen) avaient à dire à propos d'ASSAb, son utilité et son devenir.



↑ Mise en place de l'exposition des productions d'ASSAb depuis l'origine du projet



↑ Restitution des travaux des « journées ASSAb » lors de la « soirée ASSAb, 9 septembre 2024



Pour plus d'information sur cet accompagnement par le cabinet Pépites & Co, se référer aux annexes :

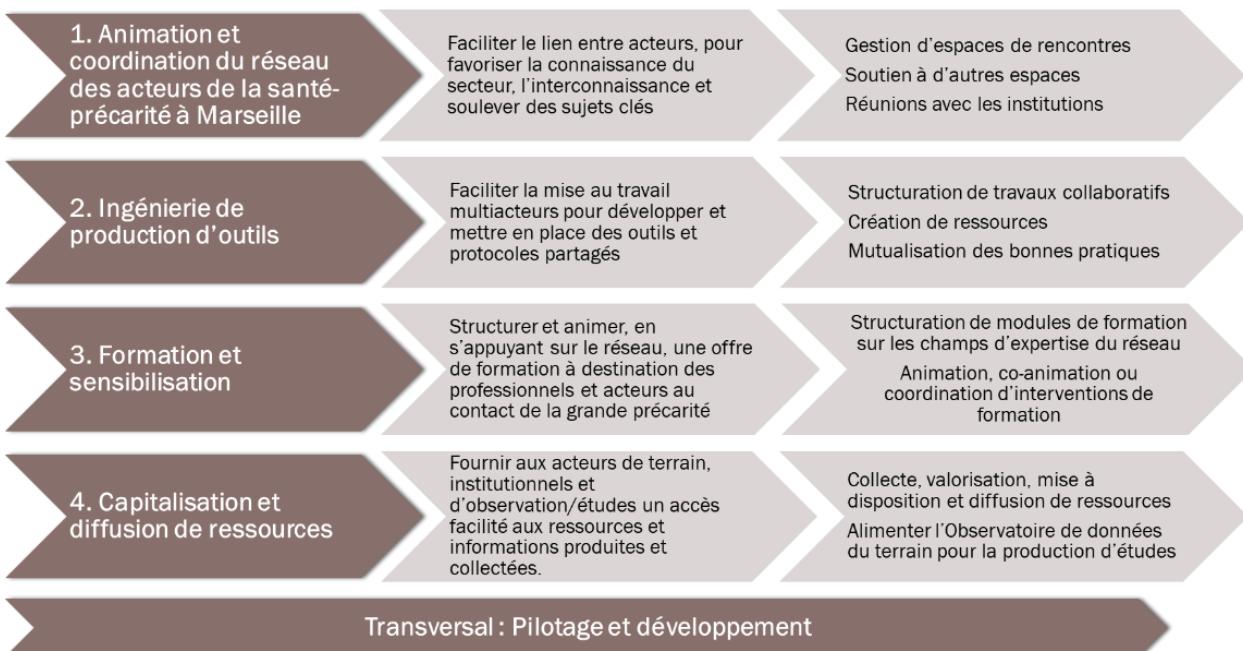
- Convention de prestation pépite and co
- Note orientation 25 27
- Fiche de fin de mission- capitalisation

Horizons 2025 : le renouveau, Assab 2.0

Aux vues de la réflexion commune sur l'évolution du projet Assab et de l'expertise de Pépite and Co, en 2025, le projet Assab va se redéployer selon un nouveau format de présentation et en bénéficiant d'une équipe de coordination renforcée. Un des éléments majeurs à prendre en compte dans cette reconfiguration d'ASSAb et son redéploiement en 2025 est celui de l'appui au lancement d'un Observatoire des pauvretés sur le territoire de Marseille. Ce dispositif, souhaité par le Collectif ALERTE PACA, soutenu par les institutions et dont ASSAb est partie prenante, était en phase de préfiguration tout au long de l'année 2024.

Les Missions socles d'ASSAb

Afin de s'approprier au mieux le travail réalisé avec Pépites and Co cette année, nous avons décidé de présenter ce rapport d'activité non plus sous forme de déclinaison d'action mais de les définir par type de missions.



Animation et coordination du réseau des acteurs de la santé-précarité à Marseille

Objectif :

Faciliter le lien entre acteurs du social et du médico-social et avec les institutions publiques pour favoriser la connaissance du secteur, l'interconnaissance et soulever des sujets clés rencontrés dans le champ de la santé-précarité.

Modalités :

- *Gestion d'espaces de rencontres*
- *Soutien à d'autres espaces*
- *Réunions avec les institutions*

Groupe de Travail « sortie d'hospitalisation »

Partant du constat qu'il y a des ruptures de soins post hospitalisation des personnes en précarité et qu'ils n'existaient que peu de lien entre les instances sanitaires et les centres d'hébergements d'urgence ; le projet ASSAb travaille depuis 2018 sur la fluidification des sorties d'hospitalisation afin que la continuité des soins puisse être assurée. Depuis juin 2023, ASSAb anime un Groupe de Travail qui réunit des acteurs des centres d'hébergements, des représentants hospitaliers, des professionnels du SIAO et / en lien avec des représentants de la DDEETS et de l'ARS afin qu'ils puissent échanger sur leur réalité de terrain et co- construire grâce à leurs réflexions communes des outils « facilitateurs ».

GROUPE DE TRAVAIL SORTIE D'HOSPITALISATION		
DATE	LIEUX	INTERVENANTS
21 février	Timone	Instances hospitalières : AP-HM Timone, Nord et Conception, HEM – PASS- Hôpital Européen, pédopsychiatrie st Marguerite
15 mai	Timone	Centres d'hébergements : CHRS Simone, LHSS La Minoterie, CHRS Forbin, Armée du Salut, Jane Panier
25 septembre	timone	
3 décembre	LHSS La Minoterie	SIAO urgence 115
Outils produits :		<ul style="list-style-type: none">- Procédure sortie d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence : patients sans abris nécessitant des soins. Mars 2024 (Cf. annexe)- Schéma avec QRcode. Mars 2024 (Cf. annexe)- « Fiche de constat de sortie d'hospitalisation ». 2019- Fiche « Evaluation de la situation sanitaire en vue d'une sortie vers un hébergement d'urgence pour une personne sans abri ayant besoin de soins » 2019 – mise à jour en 2024 (cf. annexe « procédure sortie d'hospitalisation »)- Procédure « Accès aux produits de santé des patients sans droit en situation de précarité Soins ambulatoires et sorties d'hospitalisation », 2019
Perspectives 2025 :		<ul style="list-style-type: none">➤ Mettre à jour la procédure sortie d'hospitalisation vers l'hébergement d'urgence en incluant le process transport➤ Poursuite du travail avec les LHSS de Marseille➤ Mise en place d'un Groupe de Travail avec les SMR de Marseille➤ Participation à l'enquête flash "sortie d'hospitalisation" en lien avec l'Observatoire des pauvretés

Groupe de Travail inter LHSS

Depuis Janvier 2024, Assab anime et coordonne ce Groupe de travail qui réunit régulièrement les professionnels soignants des Lits Haltes Soins Santé des centres Forbin, La Minoterie, Fontainieu et Jane Panier. Ce groupe de réflexion mutualise leurs pratiques afin de faciliter la coordination des parcours de soins LHSS. Afin de faciliter les demandes d'admission en LHSS pour les partenaires et de fluidifier le travail des différentes commissions d'admission de chaque établissement, un dossier commun aux quatre structures de Marseille a été réalisé et diffusé en 2024.

GROUPE DE TRAVAIL INTER-LHSS		
DATE :	LIEUX :	INTERVENANTS :
09 janvier 2024	La minoterie	<ul style="list-style-type: none"> • LHSS Forbin • LHSS la minoterie • LHSS et LHSS-HLM Fontainieu • LHSS Jane panier
23 février 2024	Jane Panier	
5 avril 2024	Forbin	
30 mai 2024	Jane panier	
25 juin 2024	Fontainieu	
20 septembre 2024	La minoterie	
Outils produits :		- Dossier commun LHSS de Marseille (Cf annexe)
Perspectives 2025 :		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Immersion inter structures / échange de pratiques ➤ Rencontre avec d'autres LHSS BdR et PACA

Veille partagée des Equipes Mobiles

Cette instance, a été créé en janvier 2024 par les équipes elles-mêmes à la suite de décès survenue en rue en décembre 2023. Elle se réunit mensuellement de façon auto-gérée. Initiée par trois équipes, elle rassemble désormais la majorité des équipes mobiles professionnelles du territoire de Marseille. La coordination ASSAb a été sollicité pour venir en appui de la structuration et du développement de cette instance à partir du mois mars 2024.

Son objectif premier est d'assurer une veille commune sur les situations complexes sur lesquelles plusieurs équipes interviennent régulièrement. Le partage d'informations qui y a lieu permet aux équipes de croiser leurs regards, coordonner leurs interventions et de signaler les nouvelles situations sur lesquelles une équipe aurait besoin de l'appui d'un autre partenaire présent.

Dans le même temps, la régularité des réunions et les collaborations opérationnelles qu'elle a permis ont considérablement amélioré l'interconnaissance entre les équipes et permis d'accueillir et intégrer rapidement dans le réseau les nouveaux acteurs arrivés en 2024.

VEILLE PARTAGEE DES EQUIPES MOBILES		
DATE	LIEUX	INTERVENANTS
Réunion mensuelle	Animation et lieu de réunion sont tournants : Amicale du nid, MARSS, ADJN, Samusocial	<ul style="list-style-type: none"> • MARSS • Samusocial • Saralogisol • ADJN Emex et Balisée • ADDAP13 • Bus 31 32
Outils produits :		<ul style="list-style-type: none"> - Poster des équipes Mobiles de Marseille" (Cf Annexe) - Listing de contact de l'ensemble des participants à la veille partagée - Stabilisation d'une mailing liste pour échange autour de situations particulières

Perspectives 2025 :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour du poster "Equipes mobiles Marseille" ➤ Accompagnement du transfert de la coordination des équipes mobiles vers le SIAO13
----------------------------	--

Groupe mutualisation

Le groupe de mutualisation est un groupe historique du projet ASSAb. Il réunit de façon mensuelle les soignants salariés des structures bas seuil du réseau santé-précarité de Marseille. C'est un espace animé par une démarche participative qui recouvre plusieurs objectifs depuis le début du projet :

- « faire réseau » en permettant aux participants de se rencontrer, de se connaître, de faire connaître leur structure et leur activité
- Partager de manière régulière des informations d'actualités concernant les équipes présentes ou plus largement sur le champ de la santé et grande précarité
- Partager des constats, produire des réflexions et élaborer des propositions
- Echanger sur des situations complexes, qu'il s'agisse de situations récurrentes ou de situations particulières

Le groupe a adapté son périmètre et son mode de fonctionnement pendant toute la crise sanitaire. Après une reprise des réunions en 2022 qui a permis de réfléchir à la portée du groupe et d'organiser une série de rencontres thématiques (spéciale PASS, équipes addictologie, équipes santé mentale), seule deux temps de regroupement ont pu se tenir en 2023. Une première réunion en janvier ayant pour objectif la transmission d'information autant sur l'actualité des structures présentes (PASS psy, MARSS, LHSS Fontainieu, ADN Forbin) que sur les dispositifs hivernaux.

Le second temps, fut une réunion thématique autour des « nouvelles équipes mobiles infirmières ». Regroupant une trentaine de personnes, elle a permis aux équipes ESSIP, LHSS HLM, EMH et EMSP de se présenter entre elles ainsi qu'aux différents partenaires présents : spécificités, modalités d'intervention et circuit de sollicitation.

Suspendu en 2024 du fait des difficultés RH et du travail de réflexion interne à ASSAb, ce groupe doit être relancé en 2025.

Groupe de travail "jeunesse vulnérable"

Lancé en 2020 à l'initiative d'ImajeSanté, Médecins du monde et la PASS mère-enfant de l'APHM, ce groupe a pour objectif de réunir les différents acteurs santé assurant la prise en charge et l'accompagnement des mineurs (principalement les mineurs non accompagnés non pris en charge et les déminorisés) afin de :

- Faire de l'interconnaissance entre l'ensemble des acteurs
- Se coordonner sur la prise en charge de certaines situations complexes,
- Echanger des informations sur les différents mouvements locaux ou nationaux

En 2023 et 2024, ce groupe réunissait tous les deux mois ImajeSanté, la Pass de ville, Médecins sans frontière, Médecins du monde, le Comede et la pass mère enfant. Les réunions se sont espacées sur le second semestre 2024.

La coordination ASSAb participait régulièrement à cette instance pour en suivre l'activité et l'actualité et pour y relayer différentes informations concernant le réseau santé-précarité marseillais.

Perspective 2025 : travailler à une restructuration adaptée de cette instance pour en redéfinir la temporalité, le contour et les objectifs.

DADA : Dispositif Alimenter d'Abord

Ce collectif lance début 2020 une expérimentation pour 4 mois visant à fournir 100 repas le soir 5 jours par semaine pour 50 personnes mise à l'abri en hôtel 115. La coordination du projet ASSAb accompagne le dispositif depuis sa création sur des aspects méthodologiques et stratégiques ou en participants à l'animation de ses temps de travail. L'intelligence collective nécessaire dont ont fait preuve les trois associations initialement réunies dans ce projet (Armée du Salut, MAAVAR, Saralogisol) et la qualité du partenariat élaboré avec les services de l'Etat (DDETS) sont désormais bien établis

Face à l'institutionnalisation de cette expérimentation qui s'est inscrite dans la durée et est entrée dans le paysage de l'urgence sociale de Marseille, afin de lui donner une identité spécifique, le collectif a décidé de baptiser ce dispositif DADA (Dispositif alimenter d'abord)

En 2021, Action contre la faim a intégré le dispositif pour fournir une évaluation du programme dont les résultats ont été transmis au début de l'année 2022. Par l'analyse des profils, équipements, denrées alimentaires et des dispositifs associés, ce diagnostic visait l'amélioration de l'alimentation des personnes hébergées dans les hôtels.

Le diagnostic élaboré propose un plan d'action dont une partie a été lancée en 2022. Enjeux communicationnels, amélioration du ciblage de l'offre, meilleure connaissance des équipements, etc.

En parallèle, plusieurs associations ont rejoint cette initiative de mise en commun afin de se constituées comme maillon de l'offre alimentaire à Marseille. Suite à cet élargissement du collectif, la structuration du dispositif a été revue ; instaurant deux instances : une réunion stratégique et une autre opérationnelle, intégrant l'ensemble des associations citées ci-dessus.

Ce dispositif fait actuellement face à deux enjeux principaux :

- Mettre en place des modalités de distribution ciblées sur les personnes hébergées et leurs besoins plutôt que sur l'accessibilité des hôtels
- Cordonner les différentes modalités d'accès à l'alimentation afin que les personnes ciblées puissent se saisir de celle qui leur convient le mieux à un instant T (livraison de repas préparés, livraison de denrées alimentaire, adressage vers une cuisine partagée – avec ou sans denrées fournies -).

Depuis fin 2022, l'animation du dispositif est confiée à Action Contre la Faim. Fin 2024, le DADA regroupait : la Bagagerie Racines, la Cantina, les Coursiers Solidaires, la Coordination Assab, la Cuisine du 101, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Fondation de l'Armée du Salut, Maavar, la Marmite Joyeuse, Sara Logisol, le SIAO 13 (équipe 115), la Table de Cana, The Truth, l'URIOPSS, Yes We Camp et Action contre la Faim.

Si la coordination ASSAb continue de suivre l'évolution de ce dispositif et pourra se remobiliser en appui si nécessaire, au cours de l'année 2023 l'équipe de coordination s'est progressivement retirée de l'animation du DADA, l'alimentaire n'étant pas un objet central dans sa feuille de route.

Ingénierie et production d'outils

Objectif :

Faciliter la mise au travail multiacteurs pour développer et mettre en place des outils et protocoles partagés de façon à répondre aux problématiques rencontrées par les acteurs.

Modalités :

- Structuration de travaux collaboratifs
- Création de ressources
- Mutualisation de bonnes pratiques

Outils existants :

Outils existants						
	Poster d'orientation médicale	Poster Equipes mobiles Marseille	Cartographies des points hygiènes	Cartographies des points d'eau	PRé Santés	Site internet
Date de création	V1 – 2014 V2 - 2019	V1 – 2013 V2 – 2022 māj en 2023	2019 Māj en 2021	2019	2020	2018
Liens	https://projetassab.org/outils-du-reseau/2e-page-enfant/	https://projetassab.org/outils-du-reseau/equipes-mobiles-localite-de-marseille/	https://projetassab.org/outils-du-reseau/acces-a-lhygiene-pour-les-personnes-sans-abri-a-marseille/	https://projetassab.org/outils-du-reseau/acces-a-leau/	https://projetassab.org/applications/	https://projetassab.org/
Utilisé/ utilité	Affiché dans la plupart des bureaux. A mettre à jour	Utilisé par l'ensemble des partenaires du réseau	Non mis à jour. Voir l'existant sur Soliguide	Obsolète. Mise en ligne de la carte sur le site de la ville	Non mis à jour	A mettre à jour

Le renforcement de l'équipe de coordination permettra la réactualisation de l'ensemble des outils d'ores et déjà produits ; l'abandon de ceux devenus obsolètes et la refonte ou la mise à jour de ceux qui le nécessitent.

Outils produits 2024

Procédure sortie d'hospitalisation (cf. Annexe)

Cette procédure finalisée en 2024 cadre l'ensemble des étapes à suivre pour assurer la continuité des soins pour une personne sans abri sortante d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence. Elle reprend les travaux menés précédemment sur les sorties d'hospitalisation depuis 2018 (fiche "Evaluation de la situation sanitaire en vu d'une sortie vers un hébergement d'urgence pour une personne sans abri ayant besoin de soins" et outils précédents "procédure contact tri-partite Hôpitaux/115/centre d'hébergement"). Cet outil a été travaillé tout au long de l'année 2024 avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du groupe de travail "Sortie d'hospitalisation" et a été validé par l'ensemble du comité technique (ARS Avant sa diffusion en interne. Sa mise en forme finale a été réalisé par le Dr Balaz du BMPM.

Dossier commun LHSS Marseille (cf. Annexe)

La création de ce dossier, identique pour les 4 structures LHSS de Marseille, a pour objectif de simplifier les demandes d'admission pour les équipes qui adressent des patients vers les LHSS. En

effet, il était jusqu'ici nécessaire pour les partenaires adresseurs de réaliser quatre dossiers distincts pour une seule et même demande de place en LHSS. Cette démarche peut s'avérer particulièrement fastidieuses pour les partenaires, notamment hospitaliers, principaux pourvoyeurs de patients. Cette démarche de co-construction, réalisé dans le cadre du groupe de travail "Inter-LHSS Marseille" a été soumise à l'ARS Paca, membre du comité technique du projet ASSAb, qui l'approuve pour la simplification qu'elle apporte pour les parcours de soins des patients les plus précaires.

Ingénierie

Observatoire des pauvretés

Depuis de nombreuses années les réflexions se succèdent sur la possibilité de mettre en place un dispositif d'observation de la grande pauvreté à Marseille.

Relancée par le collectif Alerte en 2021 (dont ASSAb fait partie), la réflexion collective de créer un Observatoire Des Pauvretés s'est fortement dynamisé au cours de l'année 2023. Il implique depuis le tissu associatif (via le collectif Alerte) et les institutions concernées (Préfecture, DDETS, DRETS, Ville de Marseille, AMU). En 2023, ASSAb a participé à l'ensemble des réflexions et temps de travail sur la modélisation de l'observatoire et son démarrage, dont la démarche de recrutement de la personne en charge de coordonner la préfiguration de l'observatoire, Me Montigaud Lucile.

Grâce à ces compétences en ingénierie de projet et d'appui conseil, ASSAb a continué tout au long de l'année 2024 à accompagné la coordinatrice sur la démarche de préfiguration de ce nouveau dispositif.

L'Observatoire des pauvretés à aujourd'hui la vocation d'incarner un espace de dialogue et de production de connaissances partagées entre les acteurs locaux – associations, institutions, chercheurs - de la lutte contre la pauvreté sur Marseille. Portée par l'URIOPSS, ce dispositif a une visée opérationnelle forte : aider à la compréhension des phénomènes de pauvreté ancrés localement dans le but d'adapter les actions existantes et de développer des politiques publiques innovantes. Cela se matérialise par différentes missions :

- ✓ Compiler et valoriser les données existantes (quantitatives, qualitatives, empiriques)
- ✓ Produire de la nouvelle connaissance pour éclairer des phénomènes émergents et dynamiques
- ✓ Animer la connaissance sur le territoire afin d'en permettre l'appropriation par tous

Pour réaliser ces missions, l'observatoire va recruter un chargé de recherche début 2025.

De par leurs croisements de missions, le périmètre géographique, les acteurs impliqués et les thématiques abordées, l'Observatoire des Pauvretés et ASSAb poursuivent une réflexion sur les conditions de possibilités de rapprochement des deux dispositifs. Cette mutualisation a pour objectif de développer un dispositif structurant, efficient et lisible pour les partenaires associatifs et institutionnels. Mais cette démarche soulève des interrogations sur les périmètres (géographique et thématique) respectifs et portage de ces deux dispositifs, qui demeurent, début 2025, sans réponse

Accompagnement Observatoire des pauvretés		
Dates	Objectifs de la réunion	Intervenants
23/01/2024	Atelier de lancement de la préfiguration	Membres du CoMex (Collectif Alerte, Ville de Marseille, DDETS, DRETS, Commissaire Plan Pauvreté, ASSAb)
27/02/2024	Suivi avancée de la préfiguration	Membres du CoMex
15/03/2024	Suivi avancée de la préfiguration	Membres du CoMex
17/04/2024	Suivi avancée de la préfiguration	Membres du CoMex
14/05/2024	Suivi avancée de la préfiguration	Membres du CoMex
11/06/2024	Comité exécutif	Membres du CoMex

01/07/2024	Comité exécutif	Membres du CoMex
26/09/2024	Comité Exécutif de rentrée	Membres du CoMex
15/10/2024	Réunion de réflexion stratégique	Collectif Alerte, ASSAb, Observatoire
21/10/2025	Réunion de réflexion stratégique	Collectif Alerte, ASSAb, Observatoire
14/11/2025	Rencontre avec la ville de Marseille	ASSAb, Observatoire, ville de Marseille
15/11/2024	Rencontre avec le préfet de région	Alerte, Observatoire, ASSAb
20/11/2024	Comité exécutif	Membres du CoMex
16/12/2024	Réunion sur le portage	Alerte, URIOPSS

Formation et sensibilisation

Objectif :

Structurer et animer, en s'appuyant sur le réseau, une offre de formation à destination des professionnels et des acteurs au contact de la grande précarité pour contribuer à une meilleure connaissance des publics et améliorer leur prise en charge.

Modalités :

- *Structuration de modules de formation sur les champs d'expertise du réseau*
- *Animation, co-animation ou coordination d'intervention de formation*

Sensibilisation à l'école du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

Entreprises et menées par Assab depuis 2015, ces temps de sensibilisation sont conduits auprès des futurs chefs d'agrès du bataillon de Marseille et sont réalisés en partenariat avec les équipes mobiles du territoire.

Nous les définissons comme des sessions de sensibilisations aux problématiques rencontrées par le public sans abri. L'objectif est à la fois de :

- Sensibiliser les marins pompiers sur les questions de maintien de la santé dans la rue et d'accès et de continuité des soins (questions d'addiction, de grande marginalité, de santé mentale ou de public jeune).
- Réinscrire leurs interventions auprès du public sans abri dans la problématique de l'accès aux soins et plus largement redonner leur place à ces interventions comme maillon essentiel de la chaîne d'accès aux soins
- Présenter aux stagiaires les différentes équipes mobiles partenaires du territoire de Marseille, au côté desquelles le bataillon intervient, parfois sans les connaître.

Menées sous forme d'échange libre, elles permettent d'ouvrir le débat entre les intervenants et les stagiaires qui apprécient particulièrement de pouvoir aborder les difficultés qu'ils rencontrent lors de leurs interventions sur le terrain.

En 2024 elles ont été conduites avec l'équipe du bus 31/32, l'EMPP Marss, l'équipe mobile exploratoire de l'ADJN et l'équipe grande soirée de l'Addap13.

Sensibilisation Bataillon de Marseille 2024	
Dates	Intervenants
12 janvier 2024	Emex ADJN
26 janvier 2024	Emex ADJN
5 avril 2024	Addap 13
21 juin 2024	Emex ADJN + Empp Marss
5 juillet 2024	Bus 31 32 + Empp Marss

22 décembre 2024	Empp Marss + Emex ADJN
Perspectives 2025	<p>Programme formation 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vendredi 14 février 2025 • vendredi 14 mars 2025 • vendredi 28 mars 2025 • vendredi 04 juillet 2025 • vendredi 07 novembre 2025 • vendredi 21 novembre 2025

En tout 100 stagiaires ont ainsi pu être sensibilisés en 2024 à la prise en charge du public vulnérable et au travail des équipes partenaires de Marseille.

Veille Sociale Locale / public précaire et pratique dans l'espace public

Suite à des remontées de terrain de la police municipale et des agents de médiation du centre-ville faisant part de leurs difficultés lors d'intervention auprès de certains publics, à la demande du CLSPDR, à partir d'avril 2024 la coordination Assab a animé des réunions de "veille sociale locale" réunissant le Samusocial, la police municipale, l'association de médiation sociale, le CLSPDR, le Bus 3132, l'Empp MARSS, ASUD et l'Amicale du nid.

Des premières réunions ont émergé la nécessité de mettre en place des temps de formation à destination des agents de prévention (Police municipale, Samusocial et agent de médiation sociale) sur les thématiques de la réduction des risques en usage de drogue, la santé mentale et la prostitution dans l'espace public. Avec comme enjeu de tenir ces temps de sensibilisation avant les jeux olympiques qui débutaient le 4 juillet à Marseille.

Trois demi-journées ont été construites et données à destination des coordinateurs et responsables de secteurs de chacune des structures :

TEMPS DE SENSIBILISATION		
DATE :	THEMES :	INTERVENANTS :
15 Mai 2024	Grande précarité et santé mentale	ASSAb / MARSS
5 juin 2024	Réduction des Risques et produits psychoactifs	Bus 3132 / Plus Belle La Nuit / ASUD
12 juin	Prostitution	Amicale du Nid
Perspectives 2025 :	Les retours étant unanimement positifs, il en découle une volonté commune d'étendre la formation aux agents de terrain.	

Capitalisation et diffusion de ressources

Objectif :

Fournir aux acteurs de terrain, institutionnels et d'observation/études un accès facilité aux ressources et informations produites et collectées.

Modalités :

- *Collecte, valorisation, mise à disposition et diffusion des ressources pertinentes pour les acteurs du réseau*
- *Coopération avec l' « Observatoire des pauvretés » pour la production d'études thématiques.*

ASSAb est un centre de ressources du réseau santé-précarité à Marseille. La capitalisation des travaux de recherche et outils produits sur le territoire et la diffusion de ressources sont deux éléments qui vont de pair dans cette mission socle du projet.

Grâce à sa dynamique de proximité de terrain l'objectif est, *in fine*, de faciliter la mise au travail multi-acteurs de façon à répondre aux problématiques rencontrées par les acteurs et le réseau marseillais du sans-abrisme. Du fait de sa position centrale, son ancienneté et sa légitimité acquise au fil du temps, ASSAb dispose de nombreux contacts et est destinataire de nombreuses informations sur les structures existantes et les dynamiques de développement en cours.

Cette mission de capitalisation et diffusion de ressources s'appuie sur l'apport scientifique et analytique et l'apport expérientiel de façon qualifiée par rapport aux réalités de terrain à un instant T.

De ce fait, il est très régulièrement sollicité pour effectuer de l'appui conseil :

- ✓ Aux équipes terrain sur des situations complexes
 - Mise à disposition du répertoire ASSAb
 - Mise en lien des partenaires
- ✓ Auprès de partenaires lors de la conception de nouveaux dispositifs
 - Créations de nouvelles équipes mobiles
 - Ouverture d'Accueil De Jour
 - Renforcement de l'offre de service des Douches municipales

Pour les mêmes raisons, la coordination ASSAb est aussi régulièrement sollicitée pour la création de connaissance, que ce soit :

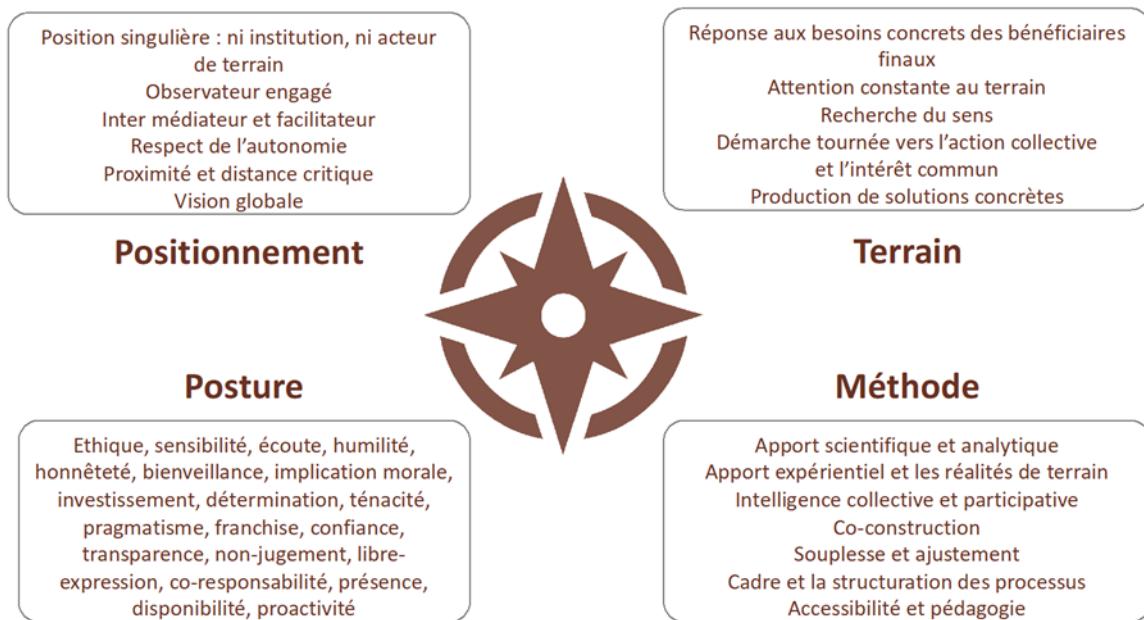
- ✓ Par la conduite de diagnostics afin d'objectiver une situation :
 - 2024 : Recensements ASSAb. Une note de synthèse et un diaporama de présentation des principaux résultats du recensement 2022 a été diffusé au mois d'avril 2024 à la veille de la nuit de la solidarité à Marseille. Cf. Annexe
 - 2025 : Travail partenarial autour des données du sans-abrisme (a/c Observatoire de pauvretés, SIAO13 et Ville de Marseille)
- ✓ Pour épauler des partenaires dans la mise en place d'études et recherches, par la mise à disposition de contacts
 - 2020-2022 : CovidHomeless
 - 2025 : Observatoire des pauvretés, enquête flash sur les sorties d'hospitalisation

Enfin, du fait de sa position centrale et sa participation à ce type de démarche depuis de nombreuses années, la coordination ASSAb effectue aussi des rappels sur les travaux de recherche et expérimentations conduits précédemment et leurs résultats :

- Phase critique et expérimentation « Urgence sociale »
- Santé mentale et du travail de modélisation autour du projet In-Care

Perspectives 2025

Schématisation et synthèse des repères utiles au pilotage d'ASSAb



L'année 2024 et le travail conduit avec l'aide de Pépites & Co ont conforté l'utilité d'ASSAb pour l'ensemble des acteurs du champs santé/précarité à Marseille (associatifs comme institutionnels). Cette validation par les premiers bénéficiaires, au bout de 12 années d'existence, conduise ASSAb à quitter l'intitulé de « projet ASSAb » pour adopter le qualificatif de « Dispositif ASSAb ».

A partir des éléments fondamentaux, présentés dans le schéma ci-dessus, sur lesquels repose ce dispositif ASSAb va poursuivre en 2025 le travail sur ces différentes mission socles (Animation et coordination de réseau ; ingénierie et production d'outil ; Formation et sensibilisation ; Capitalisation et diffusion de ressources) avec deux axes particulièrement saillant pour cette année :

- Développer le travail partenarial avec l'Observatoire des pauvretés, aussi bien dans la conduite d'enquête flash (s/ les sorties d'hospitalisation), dans l'analyse de donnée (travail sur les données du sans abrisme) ou dans le transfert de son activité de recensement des personnes s'étant retrouvé au moins une fois dans l'année en situation de sans-abrisme sur le territoire de Marseille.
- Développer la dimension formation/sensibilisation aux questions de santé et de prise en charges des personnes en situation de grande précarité. S'il est prévu de poursuivre au même rythme les interventions de sensibilisation à l'Ecole des Marins Pompiers, il est envisagé d'en développer une à destination des médecins et régulateurs du centre 15 mais aussi de reproduire et développer les temps formations expérimentés en 204 à destination de la Police Municipale, du SamuSocial et des agents de Médiation sociale.

Table des annexes

Annexe 1 : Convention de prestation Pépites & Co / Hôpital Européen Marseille pour l'accompagnement du projet ASSAb I
Annexe 2 : Construire collectivement le futur d'ASSAb. Note de réorientation d'ASSAb et stratégie 2025-2027 VII
Annexe 3 : Fiche de capitalisation. Les déterminants de la singularité et de l'utilité d'ASSAb XVI
Annexe 4 : Procédure Sortie d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence XXIX
Annexe 5 : Schéma de diffusion « Procédure sortie d'hospitalisation XXXIII
Annexe 6 : Dossier commun LHSS Marseille XXXIV
Annexe 7 : Mieux comprendre le recensement des sans abri pour mieux agir. Une approche réflexive des résultats du recensement ASSAb 2022 XXXVIII
Annexe 8 : Principaux résultats du recensement ASSAb 2022 XXXVIII

Annexe 1: Convention de prestation Pépites & Co / Hôpital Européen Marseille pour l'accompagnement du projet ASSAb

CONVENTION DE PRESTATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Fondation, dite « infirmerie protestante de Marseille Hôpital Ambroise Pare » reconnue d'utilité publique par décret en conseil d'Etat du 6 mars 1875, dont le siège est situé au 6 rue Désirée Clary 13003, représentée par Mr Philippe BLUA, Directeur Général.

Ci-après dénommée « La Fondation »,

D'une part,

ET

La société Pépites and Co !
SARL au capital de 1000€
Dont le siège social est : 81 rue Abbé de l'Epée – 13005 Marseille
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 851 057 414 00027
Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Simon Lavabre, directeur et gérant.

Ci-après dénommée « Pépites and Co ! »

D'autre part,

Ci-après ensemble dénommées « Les Parties »,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

ASSAb est un projet expérimental mis en place en 2012 pour favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins et la continuité des soins pour les personnes sans chez soi à Marseille.

Structuré en cinq axes d'intervention, le projet se fonde sur la mise en réseau d'une diversité d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans les domaines de la santé, de l'accès aux droits et de l'hébergement des personnes sans abri à Marseille. Les axes d'intervention se déclinent en fiches actions. Outre l'animation de réseau, ASSAb réalise des actions en propre.

Hébergé par la Fondation infirmerie protestante de Marseille Hôpital Ambroise Paré, la gouvernance du projet est assurée par un comité technique interinstitutionnel qui se réunit tous les deux mois et en supra, par un comité de pilotage. La coordination du projet est assurée par un poste de coordinateur, renforcé par un poste d'assistante depuis 2018 et prochainement par un poste de coordinateur-adjoint.

Après 12 années d'existence, plusieurs enjeux se posent aujourd'hui au projet ASSAb et le projet se trouve actuellement à un carrefour de son existence. Le périmètre d'action et le modèle organisationnel du projet sont en effet questionnés. ASSAb souhaite être accompagné dans une démarche permettant d'interroger et de construire collectivement sa transformation à partir de la capitalisation d'expérience, de la valorisation des acquis et de l'élaboration d'une stratégie future.

Pépites and Co ! est une société qui structure, fédère et anime un collectif de professionnels expérimentés aux profils & parcours singuliers, engagés et mobilisés autour de valeurs et approches communes : (re)mettre le sens au cœur des actions & des projets ; la coopération ; la co-construction ; la créativité ; l'innovation ; la reconnaissance, valorisation et l'émergence des ressources et potentiels des personnes et des organisations. Pépites and Co ! propose une offre de services sur-mesure d'accompagnement, de conseil, d'ingénierie, de formation, de pair apprentissage, en réponse aux besoins et nécessités de changement, évolution, réorganisation, structuration, renforcement des compétences, développement, principalement auprès des acteurs du secteur non marchand – médico-social, sanitaire, ONG, collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

GR B

CECI ETANT DIT, IL A ETE ARRETE ET CONVENTU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit le cadre juridique dans lequel interviendra le Pépites and Co ! en tant que prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) auprès de l'équipe de coordination ASSAb : « Construire collectivement le futur d'ASSAb » : engager la transformation à partir de la capitalisation d'expérience, de la valorisation des acquis et de l'élaboration d'une stratégie future

Les modalités particulières d'intervention du prestataire sont précisées en article 3.

RELATIONS ENTRE LES PARTIES

Chacune des parties est une personne juridique indépendante juridiquement et financièrement qui agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

En conséquence, aucune partie ne pourra être considérée comme le préposé, le mandataire ou le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre partie en dehors des dispositions prévues dans la présente convention.

A ce titre, chacune des parties paiera tous impôts, taxes et cotisations sociales et parafiscales dus par elle en application des textes légaux ou réglementaires applicables par suite de son activité.

Les présentes relations contractuelles ne sauraient être interprétées comme créant une société de fait entre les Parties et entraînant une responsabilité solidaire de l'une vis-à-vis de l'autre. La signature de la présente convention n'emporte pas en elle-même création d'une société, chacun agissant dans son intérêt propre et conservant sa pleine autonomie.

En outre, en tant que donneur d'ordre, ASSAb s'assurera, dans le cadre de son obligation de vigilance, que Pépites and Co ! est bien immatriculé et qu'il s'acquitte de ses obligations de déclaration et de paiement des cotisations, en application des articles L 243-15 et D 243-15 du Code de la sécurité sociale et L 8222-1 à L 8222-5 du Code du travail.

MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

3.1. Cahier des charges

Pépites and Co ! réalisera auprès d'ASSAb une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) : « construire collectivement le futur d'ASSAb » : engager la transformation à partir de la capitalisation d'expérience, de la valorisation des acquis et de l'élaboration d'une stratégie future.

Le détail des actions prévues sont précisées dans la « Proposition d'accompagnement – Devis - Construire collectivement le futur d'ASSAb – 150324 » en annexe 1 de la présente convention.

3.2. Réalisation & suivi de la prestation

Équipe dédiée :

La mission sera réalisée en binôme complémentaires en appui de la coordination d'ASSAb :

- Simon LAVABRE, directeur de Pépites and Co !, consultant-formateur en management et développement des organisations (chef de file, facilitation et animation de la démarche).
- Marianne POISSON, Consultante et formatrice en développement local et solidarité internationale (binôme facilitation et animation de la démarche).

Le binôme pourra être complété selon les besoins de la mission par d'autres ressources humaines de Pépites and Co ! aux expertises complémentaires, sur proposition de Pépites and Co ! et soumis à l'accord préalable du coordinateur d'ASSAb.

Toute substitution d'un autre personnel par Pépites and Co ! pour l'exécution de la mission sera soumise à l'accord préalable exprès de la Fondation.

Convention de prestation Fondation Ambroise Paré-Pépites and Co ! 2

Gre B

Suivi de la prestation :

Les avancées et bonne réalisation de la mission et des actions réalisées par Pépites and Co I sont effectuées :

- Auprès du coordinateur de projet ASSAb qui est l'interlocuteur principal de l'équipe d'accompagnement, référent en charge du pilotage de la mission.
- Auprès du COTECH actuel d'ASSAb qui sera mobilisé pour garantir le suivi et le bon déroulement de la démarche et en valider les différentes étapes et orientations (la mobilisation du COPIL pourra être travaillée avec les membres du COTECH selon les besoins).

3.3. Durée et délai de réalisation de la prestation

La présente convention est conclue à compter 28/03/2024 jusqu'au 31/12/2024

Le volume total de journées d'intervention pour la réalisation de la mission est de 33 jours, répartis en trois volets :

- Phase 1 : production d'un regard partagé sur ASSAb ~ 16 jours
- Phase 2 : construction du futur d'ASSAb ~ 14 jours
- Transversal : points d'étapes et d'avancement ~ 3 jours

A l'issue de la phase 1, la mise en œuvre et réalisation de la phase 2 est conditionnée par une validation de la Fondation, eu égard à la situation budgétaire du projet (cf. infra 4.3).

La mise en œuvre de l'accompagnement devra se faire dans le respect des délais fixés dans la Proposition d'accompagnement – Devis établie par Pépites and Co I en Annexe 1. Un rétroplanning/plan d'action prévisionnel plus précis sera établi suite à la réunion de cadrage.

Il ne pourra y être mis fin avant ce terme que par accord commun des deux parties.

3.4. Lieu de réalisation de la prestation

La réalisation de la prestation de services pourra avoir lieu :

- Dans les locaux de la Fondation
- Dans les locaux de Pépites and co !
- Dans les locaux loués ou mis à disposition pour les besoins de la réalisation de la prestation
- Sur les lieux des rendez-vous tenus pour les besoins de la prestation
- En visioconférence

PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

4.1. Prix de la prestation

Le tarif appliqué pour la Fondation est de : 1000€HT/jour

Le prix total de la prestation est composé :

- Des honoraires des consultants
- Des frais de déplacement et autres frais divers

Le prix total HT de la prestation est de 33 300,00€.

Le prix total TTC de la prestation est de **39 960,00 €**. Ce prix s'entend Toutes Taxes Comprises et le taux de TVA applicable (TVA selon taux en vigueur, 20% à compter du 1er janvier 2014).

Toute prestation complémentaire non prévue initialement pourra donner lieu à facturation en sus, sous réserve d'un accord préalable entre la Fondation et Pépites and Co I

4.2. Frais de déplacement et de séjours

Les frais de déplacements sont inclus dans le budget total de la prestation.

4.3. Modalités de règlement

Le règlement de la prestation se fera comme suit sur présentation des factures par Pépites and Co ! à la Fondation Ambroise Paré :

Par tranches :

- 1^{ère} tranche : 25% de la somme totale à la date de la présente convention, soit : 9 990,00€ TTC
- 2^{ème} tranche : 25% de la somme totale en juillet 2024, soit : 9 990,00€ TTC
- 3^{ème} tranche : 25% de la somme totale en septembre 2024, soit : 9 990,00€ TTC
- 4^{ème} tranche : solde final de 25% à l'issue de la mission en décembre 2024, soit : 9 990,00€ TTC

A l'issue de la phase 1, la mise en œuvre et réalisation de la phase 2 est conditionnée par une validation de la Fondation, eu égard à la situation budgétaire du projet à la date de signature de la présente convention.

Aussi, il est convenu que le règlement des tranches N°3 et N°4 sera conditionné par l'obtention préalable de crédits et la validation à l'issue de la phase 1, d'un engagement de la Phase 2.

Les factures seront réglées par la Fondation, par virement bancaire (RIB de Pépites and Co ! dans le corps des factures), comptant, dans les 30 jours suivant la réception de la facture par Pépites and Co !

OBLIGATIONS DES PARTIES

Les parties s'engagent à exécuter la présente convention de bonne foi.

5.1. Engagements de la Fondation

L'équipe de coordination d'ASSAb s'engage à déployer les meilleurs moyens pour apporter sa collaboration à Pépites and Co ! afin de permettre l'exécution des prestations de conseil et en particulier à :

- Fournir à Pépites and Co ! les informations et éléments indispensables à la bonne compréhension du contexte d'intervention,
- Mettre à la disposition de Pépites and Co ! les méthodes, moyens et outils nécessaires à l'exécution des prestations que celui-ci réalise,
- Désigner au sein d'ASSAb une personne référente, relais de Pépites and Co ! qui supervise la bonne qualité des prestations et leur conformité.

5.2. Engagements de Pépites and Co !

Pépites and Co ! s'engage à :

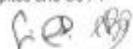
- Mettre en œuvre tout son savoir-faire et déployer ses efforts pour réaliser les missions qui lui sont confiées, dans le respect de la durée et du calendrier de réalisation de la prestation convenus,
- Solliciter ASSAb toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa prestation,
- Informer ASSAb de toutes les contraintes liées à l'exécution des prestations et les éventuelles difficultés rencontrées,
- S'exprimer de façon loyale et exclusive au nom ASSAb dans le cadre de ses missions,
- Respecter la méthodologie et utiliser les supports et les outils mis à sa disposition par ASSAb.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Pépites and Co ! déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

En cas de force majeure, Pépites and Co ! ne sera pas tenu pour responsable vis-à-vis de la Fondation de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat.

Convention de prestation Fondation Ambroise Paré-Pépites and Co ! 4



PROPRIETE DES ETUDES ET SUPPORTS REALISES

Pépites and Co I s'engage à remettre à ASSAb tous les éléments, notamment les études et autres documents préparés spécialement pour l'exécution de cette prestation et à ne pas utiliser les résultats de la prestation réalisée à d'autres fins que celles décidées par ASSAb.

Pépites and Co I conserve la propriété intellectuelle des supports apportés par lui dans le cadre de son intervention, qui ne pourront être réutilisés par ASSAb sans son accord écrit préalable. En revanche les supports créés pour ASSAb à l'occasion de la prestation sont la propriété intellectuelle d'ASSAb, sauf accord exprès entre les parties.

CONFIDENTIALITE

Pépites and Co I s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel il est tenu les informations de toute natures relatives à ASSAb, que l'exécution de ladite prestation l'amènerait à connaître.

Il s'engage à ne pas divulguer lesdites informations confidentielles à quiconque, sauf autorisation expresse préalable d'ASSAb et en tout état de cause, à respecter la présente clause de confidentialité aussi longtemps que lesdites informations n'auront pas été portées à la connaissance de tiers par ASSAb.

Tout manquement à cette clause, sans préjudice de l'application des dispositions des articles du Code pénal y afférents, pourrait entraîner la résiliation de la présente convention.

INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA CONVENTION

En application et dans les conditions prévues par les articles 1217 et suivants du code civil, la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut :

- Refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- Poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ;
- Solliciter une réduction du prix ;
- Provoyer la résolution du contrat ;
- Demander réparation des conséquences de l'inexécution.

En cas d'inexécution du fait de Pépites and Co I, celui-ci remboursera à ASSAb les éventuelles sommes indûment perçues.

Le fait que l'une des parties s'abstiendrait, à un moment quelconque, de se prévaloir de l'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations résultant d'une clause des présentes, ne signifiera pas que ladite partie a renoncé aux droits que lui confère ladite clause ou toute autre clause du contrat.

RESOLUTION CONVENTIONNELLE UNILATERALE DE LA CONVENTION

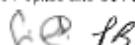
La présente convention sera résolue en cas de violation par l'une des Parties de l'une de ses obligations (en particulier en cas d'inexécution de la convention de son fait) et interviendra à l'expiration d'un délai de trois (3) mois calendaires suivant réception par la Partie défaillante d'une notification d'y remédier restée infructueuse, dûment adressée par l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément à l'article 1229 du code civil, les prestations déjà échangées ne sont restituées que si elles ne trouvaient leur utilité que par l'exécution complète de la convention résolue.

En cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du code civil, la présente convention pourra être suspendue ou résolue de plein droit, selon que l'empêchement d'exécution est temporaire ou définitif. Dans ce cas, le Pépites and Co I sous réserve d'avoir informé ASSAb dès la survenance de la force majeure, ne sera pas tenu pour responsable de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation de la présente convention.

Dans tous les cas, ASSAb se réserve le droit de faire poursuivre l'exécution de la prestation par tout moyen à sa convenance ; Pépites and Co I s'engageant à mettre à sa disposition les études effectuées au titre de la présente convention.

Convention de prestation Fondation Ambroise Paré-Pépites and Co I 5



INTUITU PERSONAE

La présente convention est conclue *intuitu personae*, c'est-à-dire en considération des personnes signataires des présentes. En conséquence, les droits et obligations résultant des présentes ne peuvent pas être cédés ou transférés, y compris par apport partiel d'actif, en totalité ou partiellement, à quelque personne que ce soit sans l'accord préalable des Parties.

AUTONOMIE

Si l'un quelconque des termes ou stipulations des présentes est rendu invalide, illégal ou inapplicable par une quelconque disposition d'ordre législatif ou public, et si ces termes ou stipulations ne constituaient pas un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, tous les autres termes et stipulations des présentes demeureront valides aussi longtemps que la nature économique ou juridique des relations envisagées aux présentes n'est pas affectée de manière importante au détriment de l'une ou l'autre des parties.

Si l'un quelconque des termes ou autres dispositions s'avère invalide, illégal ou inapplicable, les parties négocieront de bonne foi la modification des présentes afin de mettre en œuvre les présentes en se rapprochant le plus possible de leur intention initiale et d'une manière acceptable afin que la convention puisse être exécutée autant que possible.

INTEGRALITE ET MODIFICATIONS

La présente convention, son préambule et ses Annexes, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annule et remplace tous les accords qui auraient pu être précédemment conclus entre les parties relativement aux éléments prévus aux présentes. Les dispositions de la présente convention ne pourront être modifiées que d'un commun accord entre les parties.

LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

Pour toute difficulté dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de rechercher sans délai et obligatoirement avant toute action judiciaire un règlement amiable.

Si au terme d'un délai de 6 mois, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente de Marseille.

Fait en deux exemplaires originaux, à Marseille, le 08/04/2024

Pour La Fondation Ambroise Paré*
Philippe BLUA, Directeur Général

Pour Pépites and Co !*
Simon Lavabre, directeur et gérant

* : cachet, nom, qualité et signature de la personne habilitée précédés de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* ».



Lu et approuvé
Pépites and Co !

Convention de prestation Fondation Ambroise Paré-Pépites and Co ! 6

Annexe 2 :

Construire collectivement le futur d'ASSAb. Note de réorientation d'ASSAb et stratégie 2025-2027

Note de réorientation d'ASSAb et stratégie 2025-2027

Document élaboré dans le cadre de la mission d'accompagnement à la construction collective du futur d'ASSAb en vue de sa présentation en COTECH le 8 novembre 2024.

CADRAGE

Contexte

Cette note marque un point d'étape dans la démarche de transformation d'ASSAb menée depuis avril 2024 avec l'appui de Pépites and Co ! et voulue par le Comité technique (COTECH). Elle s'inscrit plus particulièrement dans la phase 2 et son objectif est de redéfinir et valider le projet commun à partir de son utilité sociale.

Elle fait suite à la première phase de cette démarche qui a permis, au travers de plusieurs temps et modalités d'échanges et de travail avec les acteurs concernés (entretiens, Journées ASSAb en juin), de produire un regard partagé sur ASSAb. Les constats et analyses produites ont été présentées et validées collectivement lors de la Soirée de restitution organisée en septembre.

Cette note est construite à partir de ces résultats et des travaux menés par la Coordination d'ASSAb en lien avec la Coordination de la préfiguration de l'Observatoire des Pauvretés.

Justification

En complément des raisons qui ont motivé le processus de transformation, la réorientation proposée est justifiée par trois enseignements principaux de la première phase :

- L'utilité d'ASSAb confirmée : les acteurs associés, dans leur diversité (associatifs, terrain, institutionnels, financeurs), sont unanimes sur la nécessité et la volonté de poursuivre le dispositif¹.
- L'impossibilité et la non-pertinence de suspendre ou supprimer des pans du plan d'action pour répondre à l'enjeu de viabilité : d'une part, parce que les missions d'ASSAb sont étroitement imbriquées et interdépendantes, d'autre part et surtout parce qu'elles répondent à un besoin réel des acteurs sur le territoire.
- L'urgence confirmée de transformer le dispositif au risque sinon de le voir disparaître au regard des fragilités relevées.

A ces éléments s'ajoute le processus de préfiguration de l'Observatoire des Pauvretés et un croisement fort avec ASSAb en termes de missions. Le cheminement réalisé ces derniers mois en étroite proximité avec ASSAb permet une projection conjointe. La première réunion du COTECH d'ASSAb et du COMEX de l'Observatoire (Tech-Mex) d'octobre 2024 a posé les bases d'un rapprochement entre les deux dispositifs à compter de 2025.

Intention

Les éléments contenus dans cette note visent à être soumises à la *discussion* lors de la prochaine réunion du COTECH d'ASSAb (08/11/24).

Il s'agit plus particulièrement de :

¹ Parti pris, à ce stade, d'employer le terme « dispositif » pour qualifier ASSAb. Le terme « projet » n'étant manifestement plus adéquat pour faciliter la compréhension d'ASSAb.

→ **Clarifier ASSAb et s'accorder sur une redéfinition de ses missions**

Comme expliqué précédemment, le périmètre des missions d'ASSAb n'a pas vocation à changer profondément en dehors de la production d'études/observations, telles que le recensement, qui seraient naturellement transférées à l'Observatoire. Néanmoins, dans un souci de simplification, afin de le rendre plus lisible et donc plus appréhensible, la redéfinition proposée ci-après décline des missions socles orientées sur les fonctions du dispositif plutôt que sur des axes de travail. Les objectifs qui leur sont rattachés renvoient à l'utilité d'ASSAb redéfinie durant la phase 1.

→ **Préciser les perspectives d'articulation avec l' « Observatoire » pour permettre au COTECH d'acter le principe du rapprochement**

L'approche intégrée entre ASSAb et l' « Observatoire » en cours de développement devrait permettre à terme un dispositif conjoint. Il s'agit ici d'indiquer le cheminement de ce rapprochement en vue notamment des travaux du Tech-Mex du 20/11/24 tout en permettant au COTECH d'ASSAb de penser en amont et plus en détails le cheminement de la transformation des missions d'ASSAb.

→ **Présenter les bases d'une stratégie de transformation pour assurer la pertinence et la viabilité d'ASSAb et son articulation avec l' « Observatoire »**

L'évolution d'ASSAb vers une nouvelle version du dispositif implique une période de transition. Les éléments présentés ci-après constituent les bases d'une feuille de route de transformation à décliner après validation des orientations stratégiques par le COTECH. La feuille de route sera composée d'un plan d'action 2025 détaillé pour un dispositif stabilisé et consolidé à horizon 2026, tenant compte du rapprochement avec l' « Observatoire ».

UNE NOUVELLE LECTURE d'ASSAb : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF 2.0

ASSAb est un dispositif qui facilite la coopération entre les acteurs publics et les structures du social et du médico-social intervenant dans le champ de la santé-précarité à Marseille pour améliorer l'accès aux droits, aux soins et la continuité des soins pour les personnes sans abri à Marseille.

Périmètre thématique

Ensemble des déterminants d'accès aux soins et à la santé des personnes vivant en situation de grande précarité à Marseille :

- ⇒ Accès aux droits (domiciliation, couverture maladie)
- ⇒ Accès aux soins et continuité des soins (prise en charge et suivi)
- ⇒ Articulation entre les intervenants et liens entre les dispositifs (équipes mobiles, hébergement)
- ⇒ Connaissance des publics et de leurs besoins

Acteurs concernés

Ensemble des structures et intervenants professionnels ou bénévoles des structures concernées par la grande précarité ou la veille sociale et sanitaire à Marseille : Associations, institutions, hôpitaux publics ou privés, fondations, professions libérales, etc.

Public final concerné

Le dispositif concerne les problématiques d'accès aux soins et à la continuité des soins des personnes sans-abri, entendues comme les personnes dormant à la rue à un moment donné et/ou fréquentant des lieux d'hébergement d'urgence, de relais ou de conditions très précaires.

Principes de travail

La pertinence de son modèle est permise par :

- Une **posture neutre** et une **connaissance** fine des acteurs de terrain et des institutions rendue possible par des relations de **proximité** et de **confiance** avec les acteurs
- Un positionnement unique permettant la **transmission**, facilitant la **communication** et contribuant à renforcer la **confiance** entre acteurs
- Des orientations et des choix d'objet de travail, identifiés et priorisés en **partant des remontées de terrain** et dynamiques en cours, afin de répondre à des **besoins concrets**
- La **combinaison d'approches** terrain/scientifiques permettant **l'objectivation**
- Une **rigueur** méthodologique structurante

Missions socles d'ASSAb

1. Animation et coordination du réseau des acteurs de la santé-précarité à Marseille

Objectifs : Faciliter le lien entre acteurs du social et du médico-social et avec les institutions publiques pour favoriser la connaissance du secteur, l'interconnaissance et soulever des sujets clés rencontrés dans le champ de la santé-précarité.

Modalités :

- Gestion d'espaces de rencontres interprofessionnels, avec une entrée généraliste ou thématique
- Soutien technique et méthodologique à la structuration et à l'animation d'espaces de travail et de coordination mis en place par d'autres structures
- Organisation de réunions avec les acteurs institutionnels

2. Ingénierie de production d'outils

Objectif : Faciliter la mise au travail multiacteurs pour développer et mettre en place des outils et protocoles partagés de façon à répondre aux problématiques rencontrées par les acteurs.

Modalités :

- Structuration de travaux collaboratifs sur des objets de travail définis à partir des problématiques rencontrées et des dynamiques existantes
- Création de ressources pour les acteurs de terrain (protocoles, outils de suivi, d'intervention, etc.)
- Mutualisation des bonnes pratiques et harmonisation des processus

3. Formation et sensibilisation

Objectif : Structurer et animer, en s'appuyant sur le réseau, une offre de formation à destination des professionnels et des acteurs au contact de la grande précarité pour contribuer à une meilleure connaissance des publics et améliorer leur prise en charge.

Modalités :

- Structuration de modules de formation sur les champs d'expertise du réseau (grande précarité, santé mentale, addictions, etc.) en réponse aux besoins des partenaires du réseau et au-delà (BMPM, forces de l'ordre, etc.)

- Animation, co-animation ou coordination d'interventions de formation en s'appuyant sur les expertises du réseau

4. Capitalisation et diffusion de ressources

Objectif : Fournir aux acteurs de terrain, institutionnels et d'observation/études un accès facilité aux ressources et informations produites et collectées.

Modalités :

- Collecte, valorisation, mise à disposition et diffusion des ressources pertinentes pour les acteurs du réseau
- Coopération avec l' « Observatoire » pour la production d'études thématiques alimentées de données et observations remontant du terrain et du dialogue inter-acteurs

Mission transversale : pilotage et développement du dispositif

Objectif : Piloter le dispositif de façon à assurer son fonctionnement et sa viabilité

Modalités :

- Définition des stratégies de mise en œuvre et de feuilles de routes opérationnelles en concertation avec la gouvernance
- Suivi de la mise en œuvre et gestion du dispositif (coordination et gestion de l'équipe, gestion administrative et financière, mobilisation de ressources, préparation et gestion des comités technique, bilans, etc.)

OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF COMMUN ASSAb – OBSERVATOIRE DES PAUVRETÉS

La création d'un dispositif commun d'observation et de coordination issu du rapprochement d'ASSAb et de l'Observatoire des pauvretés semble incontournable pour répondre de manière efficace aux enjeux de pauvreté à Marseille.

L'Observatoire des pauvretés a pour vocation d'incarner un espace de dialogue et de production de connaissances partagées entre les acteurs locaux – associations, institutions, chercheurs – de la lutte contre la pauvreté sur Marseille. En prise avec les réalités de terrain, il a une visée opérationnelle forte : aider à la compréhension des phénomènes de pauvreté ancrés localement dans le but d'adapter les actions existantes et de développer des politiques publiques innovantes. Cela se matérialise par différentes missions :

- Compiler et valoriser les données existantes (quantitatives, qualitatives, empiriques)
- Produire de la nouvelle connaissance pour éclairer des phénomènes émergents et dynamiques
- Animer la connaissance sur le territoire afin d'en permettre l'appropriation par tous

L'opportunité du rapprochement se justifie par :

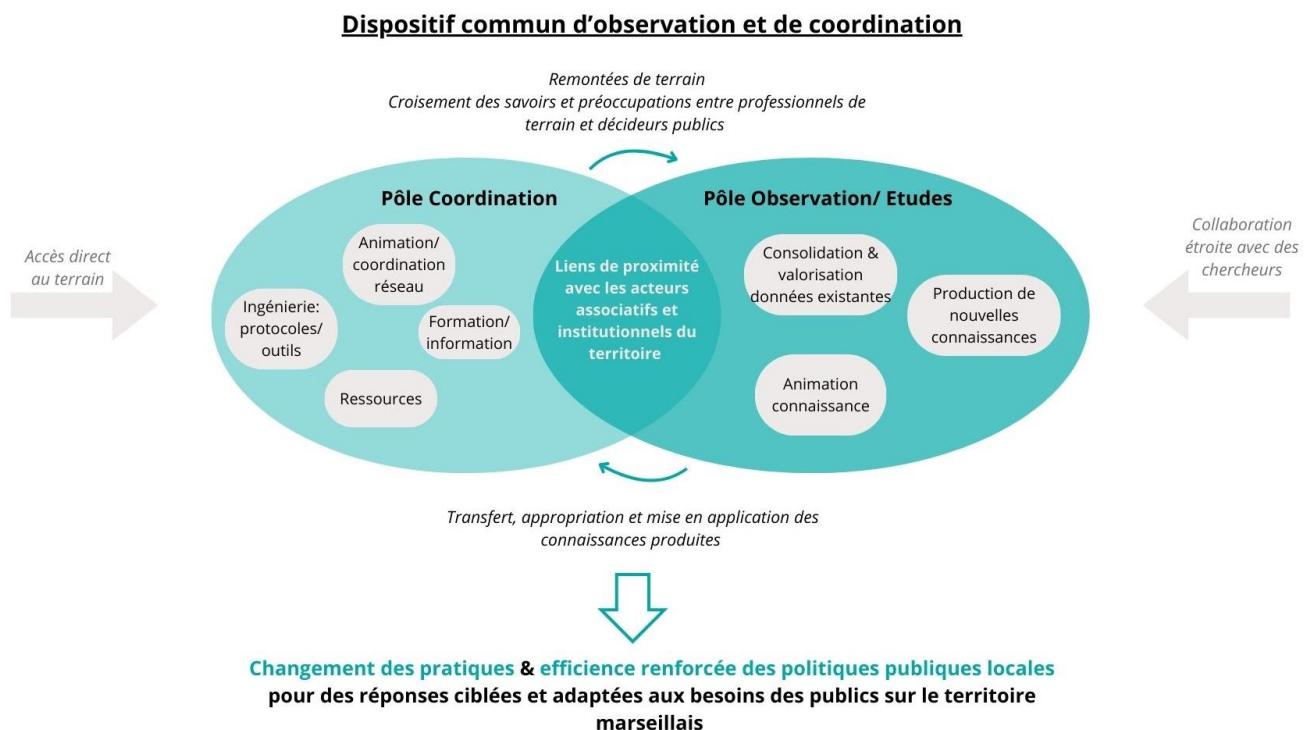
- Des croisements de missions, de périmètre géographique, de publics et d'acteurs concernés,
- Des temporalités concomitantes de structuration de l'Observatoire des pauvretés et de restructuration d'ASSAb,
- La plus-value identifiée d'un croisement d'expertises,
- La possibilité de viabiliser les deux dispositifs par une mutualisation, notamment de moyens.

Au travers du rapprochement entre l'Observatoire des pauvretés et ASSAb, l'objectif est de développer un dispositif structurant, efficient et lisible pour les partenaires associatifs et institutionnels. Ce rapprochement constitue l'option la plus pertinente pour garantir la pérennité des missions.

Dispositif commun envisagé

La création d'un dispositif commun pourrait s'articuler, par exemple, autour de deux pôles complémentaires et en interaction, qui s'alimenteront l'un l'autre. L'articulation de ces deux pôles, à disposition des professionnels de terrain et des décideurs publics, garantira leur opérationnalité et favorisera la cohérence territoriale.

Proposition de schéma à partir des missions redéfinies d'ASSAb et des missions envisagées pour l'Observatoire :



ENJEUX LIÉS À LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU DISPOSITIF COMMUN

Deux dimensions sont concernées par la transition :

1. La transformation structurelle et organisationnelle d'ASSAb
2. Le rapprochement avec l'Observatoire

En tout état de cause, la période à venir doit tenir compte de transformations à réaliser de façon à permettre une transition progressive et effective.

1. La transformation structurelle et organisationnelle d'ASSAb

- Contexte de prise de poste de 1 ou 2 nouvelles personnes dans une phase de reconfiguration, qui implique :
 - Clarification des places, rôles et attributions entre les membres de l'équipe et délégation par le coordinateur (fonction de coordination générale, complémentarité des missions)
 - Intégration et tuilage des nouvelles recrues à organiser de façon à tenir compte de la charge de travail induite
 - En conséquence, anticiper la montée en charge progressive des professionnels dans leurs fonctions (autonomie à horizon 2^e semestre 2025)
- Continuer à répondre aux missions socle et à l'utilité d'ASSAb pour le réseau tout en développant la structuration du nouveau modèle :
 - Mise en place mesurée de l'activité en continuité avec 2024
 - Structuration du nouveau dispositif, en continuité des précédentes missions (reprise et/ou développement d'activités), de façon progressive, pour arriver à un modèle stabilisé, fonctionnel et viable à horizon fin 2025.

2. Le rapprochement avec l'Observatoire

- La clarification des périmètres d'intervention de chacun des Pôles (coordination / observation), tenant compte de :
 - Une focale public « de rue » et entrée santé pour le Pôle coordination / ex-ASSAb
 - Un souhait de focale plus large pour l'observation / Observatoire

➔ Enjeu de dénomination commune qui permette d'englober l'ensemble des missions (exemple « Santé & précarité »)

➔ Et des publics concernés, la coordination/ASSAb ayant comme vocation première à intervenir sur les sujets liés aux personnes vivant à la rue, de façon permanente ou plus ponctuelle mais pouvant être amené à aborder des enjeux d'accès à la santé des publics en situation de pauvreté dans un sens plus large et couvert par l'Observatoire,
- La mise en place d'une gouvernance commune, à l'image du Tech-Mex, qui pourrait évoluer vers une gouvernance unique partagée et plurielle, prenant en compte les représentativités actuelles des deux dispositifs (institutions, associations)
- D'un point de vue plus opérationnel, il s'agit actuellement d'approfondir et d'accompagner la réflexion en cours sur le rapprochement :
 - **Une année 2025 de collaboration avec mutualisation et sécurisation de moyens** pour démontrer la pertinence et l'efficience du dispositif et définir les conditions d'une fusion (dont indicateurs)
 - Articulation étroite de ce processus avec la mission transverse de pilotage et développement d'ASSAb définie précédemment
 - Rapprochement concret d'un effectif de 4 personnes, 3 en provenance d'ASSAb et 1 de l'Observatoire (2,3 + 1 ETP) et structuration de l'équipe (fonctions managériales, délégations)
- Activation opérationnelle de l'Observatoire
 - Transfert de la mission historique « observation » d'ASSAb à l'Observatoire, sous forme de collaboration étroite

- Réalisation d'une première « étude flash » sur le premier semestre 2025, sur une thématique relevant du périmètre d'ASSAb

FEUILLE DE ROUTE ASSAb

MISSIONS / Activités	Fréquence / volume / moyens RH ?	2025				2026	2027	
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4			
1/ ANIMATION ET COORDINATION								
Gestion et animation du GT...								
Veille partagée équipe mobile								
Participation ponctuelle aux GT de ...								
Réactivation du groupe mutualisation								
Réunions institutions / du COTECH ?	1 par trimestre							
2/ INGENIERIE DE PRODUCTION D'OUTILS								
Poursuite du travail autour des sorties d'hospitalisation								
Actualisation du poster équipes mobiles ?								
Transfert de l'appli PRéSantés								
Animation de XX travaux thématiques								
3/ FORMATION ET SENSIBILISATION								
Organisation des formations en cours (PM, BMPM)								
Structuration de modèles de formation								
Organisation de formations régulières / à la demande								
4/ CAPITALISATION ET DIFFUSION DE RESSOURCES								
Veille active informations et productions								
Mise à disposition de ressources								
Coopération avec l'Observatoire pour la production d'études thématiques								
Elaborer et mettre en place une stratégie de communication/diffusion								
PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF								
Réunions du COTECH ?								
Structuration d'équipe								
Formation-intégration des nouvelles personnes								
Structuration de la fusion avec l'Observatoire								
Recherche de financements / reporting								
Gestion courante								

A compléter finaliser en coordination avec le Comité technique

REFORCER LES MISSIONS FUTURES À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE PASSÉE : CAPITALISATION

La démarche de transformation pensée initialement reposait également sur un volet « capitalisation » qui pour rappel, a pour objectifs de rendre partageables des connaissances acquises par l'expérience et les pratiques des acteurs associés à ASSAb sur ses aspects innovants et/ou utiles au futur dispositif.

Les travaux menés sur ASSAb et ses projections permettent d'identifier 2 objets de capitalisation qui semblent pertinent à travailler dans ce cadre :

- Les déterminants favorables au fonctionnement d'ASSAb : animation, réseau, mise en lien ; le pilier principal d'ASSAb**
 - Quoi ? Il s'agit là d'expliciter les techniques et méthodes de travail caractéristiquement spécifiques et uniques au « modèle » ASSAb, permettant les liens, la mise au travail, le dialogue pluri-acteurs, et la confiance instaurée avec les acteurs.
 - Pour quoi ? Pour qui ? Les résultats de ces travaux pourraient contribuer à l'intégration et à la prise de poste de nouvelles recrues au sein de l'équipe, favorisant ainsi leur autonomisation et contribuant à la « dé-personnification » des fonctions de coordination.
- La mission d'observation portée par ASSAb ayant permis la production des recensements**
 - Quoi ? L'exercice consisterait à repérer et expliciter les mécanismes mis en place pour réaliser le recensement d'ASSAb, en lien avec la collaboration avec les différents acteurs concernés. Il s'agit de montrer les process mis en place, mais surtout les retours d'expériences, conseils, écueils relevés à partir de la pratique.

- Pour quoi ? Pour qui ? Pour faciliter le transfert de cette mission à l'Observatoire, qui, si les liens avec les acteurs de terrain via la coordination resteront étroits, sera en charge du pilotage de ces études.

Comment ? Les deux axes seront travaillés en premier lieu avec la coordination d'ASSAb et associeront les interlocuteurs concernés pour un regard croisé, sous forme de quelques entretiens ou d'un atelier, complémentaires aux données collectées lors de la phase 1.

Quel résultat ? Chaque axe fera l'objet d'une fiche d'expérience, récapitulant les apprentissages relevés des expériences passées

Annexe 3 : Fiche de capitalisation. Les déterminants de la singularité et de l'utilité d'ASSAb

Fiche de capitalisation

Les déterminants de la singularité et de l'utilité d'ASSAb

31 janvier 2025

<i>Introduction</i>	2
<i>UN POSITIONNEMENT SINGULIER</i>	2
Un acteur à part	2
Une vision globale	2
Au service du lien entre acteurs	2
Coordonner sans être au centre	3
Un rôle subtil d'intermédiation	3
<i>UNE DYNAMIQUE PARTANT DU TERRAIN, POUR LE TERRAIN</i>	4
Un ancrage terrain au service des bénéficiaires finaux	4
Une démarche tournée vers l'action collective et l'intérêt commun	4
La production de solutions concrètes	4
Le développement de connaissances comme vecteur de sens et d'influence	4
<i>UNE POSTURE ÉTHIQUE ET DES QUALITÉS HUMAINES</i>	5
Un savoir-être au service de l'intérêt collectif	5
Des professionnels investis et déterminés	5
Un espace de confiance mutuelle	5
Une présence ancrée et proactive	5
<i>UN SAVOIR-FAIRE SINGULIER : MÉTHODES ET APPROCHES</i>	6
La combinaison des approches : réflexion et action	6
Un accompagnement flexible, pédagogique et adapté	6
<i>EN SYNTHÈSE : LES POINTS CARDINAUX ET LA BOUSSOLE ASSAb</i>	7
Schématisation et synthèse des repères utiles au pilotage d'ASSAb	7
<i>UN ENJEU DE PÉRENNITÉ</i>	8
<i>FOCUS : LA PRODUCTION COLLECTIVE DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS À PARTIR DU TERRAIN, UNE INGÉNIERIE SINGULIÈRE</i>	9
Les productions	9
Le point de départ : un besoin émanant des acteurs de terrain	10
Une approche de co-construction	10
Une diversité de résultats et effets	11
Points d'attention	13

Introduction

Depuis plus de 12 ans, ASSAb s'est imposé comme un acteur incontournable dans le champ de la santé-précarité à Marseille. Son utilité se manifeste à travers des réalisations concrètes, les avancées auxquelles il a contribué et sa reconnaissance par les acteurs de terrain et les institutions. ASSAb se distingue par son rôle et son positionnement sans équivalent, au croisement de la santé, du social et du médico-social.

Cette fiche de capitalisation a pour objectif de mettre en lumière les déterminants qui sous-tendent la singularité et l'utilité de ce dispositif. Un focus sur le rôle d'ASSAb dans la production d'outils et de connaissances à partir de processus collectifs vient illustrer les déterminants de son fonctionnement. Cette fiche s'appuie sur les observations et retours d'acteurs impliqués, recueillis au cours d'entretiens et d'ateliers collectifs entre avril 2024 et janvier 2025 dans le cadre de la mission d'accompagnement « Construire collectivement le futur d'ASSAb » réalisée par Pépites and Co !

En documentant ces modalités, elle vise à valoriser un modèle singulier, à favoriser la transmission de pratiques et à contribuer à leur pérennité dans les missions d'observation et de documentation sur des sujets spécifiques. Elle permet également de diffuser ces expériences, en encourageant leur partage et leur compréhension.

UN POSITIONNEMENT SINGULIER

Un acteur à part

ASSAb occupe une position singulière : ni institution, ni acteur de terrain.

Cette place lui permet de jouer un rôle d'intermédiaire et de facilitateur, tout en respectant l'autonomie des acteurs qu'il côtoie et accompagne.

Cette posture distincte, loin des logiques de contrôle ou d'imposition, et décentrée des enjeux propres à chaque acteur, favorise une relation de confiance avec les institutions et les acteurs de terrain. Cette indépendance participe de sa légitimité et crédibilité.

En restant à la croisée des chemins, le dispositif parvient à concilier proximité et distance critique.

« ASSAb n'intervient pas directement sur le terrain, mais sa capacité à créer du lien nous rend tous plus efficaces. »

« De sa place, ASSAb peut dire, de manière subtile, que chacun doit prendre ses responsabilités, sans jamais imposer. »

Une vision globale

« C'est le seul que je peux appeler, car il a une vision globale et sait m'orienter. Nous on a pas toutes les informations. »
« ASSAb est au courant de tout. »

En restant en dehors des dynamiques opérationnelles quotidiennes mais lié aux différents acteurs, ASSAb dispose d'une vue d'ensemble unique.

Sa présence dans différentes réunions institutionnelles ou associatives permet le recueil d'informations, de données, qui le dotent d'un connaissance fine des secteurs de la santé, du social et du médico-social ainsi que des dispositifs et réseaux en place.

Ce rôle d'observateur engagé permet au dispositif de comprendre les besoins, les enjeux et les dysfonctionnements.

Au service du lien entre acteurs

Son positionnement facilite les passerelles entre des mondes parfois cloisonnés. En favorisant les échanges entre les secteurs de la santé, du social et du médico-social, ASSAb contribue à décloisonner des sphères qui peinent souvent à travailler ensemble.

Son action est reconnue comme un soutien essentiel pour des acteurs de terrain confrontés à des problématiques complexes, porteurs d'enjeux parfois contradictoires et concurrentiels.

Il facilite aussi la rencontre et le dialogue entre acteurs de terrain et institutionnels pour une meilleure compréhension des enjeux respectifs.

« ASSAb a permis d'ouvrir nos horizons, notamment en nous connectant à des partenaires que nous n'aurions jamais sollicités seuls. »

« ASSAb est une courroie de transmission entre nous et le terrain. »

Coordonner sans être au centre

« ASSAB ne me dit pas ce que je dois faire ou pas. C'est la neutralité dans le bon sens du terme. »

« ASSAb coordonne sans être au centre, parce qu'il est mobile, c'est une caméra embarquée qui se déplace, qui crée un fond documentaire et qui le rediffuse. »

« ASSAb est neutre dans le sens où il neutralise les ambivalences. »

Bien qu'il joue un rôle clé dans la mise en lien entre acteurs, ASSAb ne cherche pas à s'imposer comme point focal.

Son objectif est de faire circuler l'information, de fédérer les acteurs et de simplifier les collaborations.

Ce positionnement permet à ASSAb de maintenir une posture de neutralité et d'indépendance, essentielle pour assurer sa légitimité auprès de tous.

Un rôle subtil d'intermédiation

Positionné à la croisée des chemins entre institutions et terrain, naviguant entre plusieurs systèmes et en capacité de dialoguer avec tout type d'acteur, ASSAb assure un rôle d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'actions différentes.

Ainsi, cette place rend possible et audible l'expression d'un regard critique et permet de faire entendre des éventuelles voix contradictoires en s'appuyant sur les réalités du terrain. Tout en maintenant une forme d'impartialité, le souci de l'action pour le terrain reste l'objectif premier.

« Plein de chose ne vont pas entre partenaires et c'est bien qu'il y ait quelqu'un qui soit médiateur entre nous. »

« ASSAb est un trait-d'union, il exerce un vrai travail de diplomatie ; de la neutralité dans un espace polarisé et politisé. »

UNE DYNAMIQUE PARTANT DU TERRAIN, POUR LE TERRAIN

Un ancrage terrain au service des bénéficiaires finaux

« Nous partageons avec les acteurs de terrain le souci du premier bénéficiaire. »

« Par exemple monter un nouveau groupe de travail doit partir des besoins des structures de terrain, l'impulsion doit venir d'elles. »

« Il n'intervient pas à la rue mais sait ce qui se passe sur le terrain. »

Au cœur de la dynamique d'ASSAb se trouve une attention constante au terrain, où chaque action est guidée par la recherche du sens et la réponse aux besoins concrets des bénéficiaires finaux.

Le dispositif ne présuppose pas de solutions, mais les coconstruit avec les acteurs concernés, partant toujours de leurs réalités et priorités.

ASSAb permet de conjuguer différentes perspectives grâce à son écoute et à sa compréhension des réalités de terrain. Il connaît les associations, les équipes, leurs fonctionnements et leurs difficultés.

Une démarche tournée vers l'action collective et l'intérêt commun

ASSAb offre la possibilité aux acteurs concernés de partager les réalités de terrain et d'avancer ensemble dans la recherche de solutions sur des problématiques communes. ASSAb adopte une stratégie multidimensionnelle, basée sur la co-construction et la facilitation.

En s'appuyant sur des groupes de travail et les dynamiques locales, le dispositif parvient à créer des espaces de coopération, là où ils n'existaient pas.

« ASSAb nous a aidé à identifier les problématiques sur lesquelles on devait travailler. »

« Il arrive régulièrement que ça parte d'un groupe, puis qu'il y ait besoin d'un tiers médiateur. ASSAb reprend à ce moment-là. »

La production de solutions concrètes

« Beaucoup de réseaux produisent mais n'agissent pas. Là y a tout à la fois. »

« On arrive à transformer les retours de terrain en outils concrets et pérennes. »

L'une des forces d'ASSAb réside dans sa capacité à produire des solutions pratiques et adaptées, que ce soit des répertoires, des fiches de liaison ou encore des mises en relation rapides pour des cas complexes.

Cette approche pragmatique et flexible permet au cadre proposé par ASSAb de contribuer à répondre à des problématiques complexes.

Le développement de connaissances comme vecteur de sens et d'influence

La réalisation d'études ou de diagnostics s'appuie essentiellement sur des constats terrain partagés, de la nécessité de clarifier une situation et de l'objectiver (problématiques identifiées mais manques d'informations, de connaissances).

Si l'intention initiale est informationnelle, la mise au travail collective est aussi fédératrice, car elle est porteuse de sens.

Les situations objectivées et connaissances produites à travers ASSAb, de par leur existence, deviennent stratégiques et peuvent potentiellement influencer l'action publique.

« ASSAb n'est pas là pour imposer, mais pour aider à faire bouger les lignes. »

« Cela répond à un besoin de se retrouver sur un objet commun, qui devient un combat commun. »

« Rappeler le cadre et objectiver comme stratégie d'influence. »

UNE POSTURE ÉTHIQUE ET DES QUALITÉS HUMAINES

Un savoir-être au service de l'intérêt collectif

Le fonctionnement d'ASSAb repose également sur des qualités humaines des individus impliqués.

Sensibilité, écoute, humilité, et honnêteté sont au cœur de la posture. Cette attitude se traduit par une disponibilité et une bienveillance continues.

Les professionnels savent qu'ils trouveront chez ASSAb une oreille attentive, mais aussi des réponses concrètes, orientées vers le bien-être des publics concernés. ASSAb démontre une implication morale forte envers les acteurs qu'il accompagne.

« Être gentil, à l'écoute, et investi : c'est ce qui fait qu'on a envie de travailler avec eux. »

« Ce n'est pas parce que tu n'es pas bardé de diplôme que tu ne peux pas te mettre autour de la table. »

« Une façon ASSAb : écouter, absorber plutôt que réagir. »

Des professionnels investis et déterminés

« Pour faire ce travail, il faut être prêt à prendre son bâton de pèlerin, frapper à toutes les portes et déconstruire les représentations. »

« Grâce à ces alliés, on a pu être autour de la table et créer des espaces de coopération incroyables. »

Le fonctionnement du dispositif tient à des individus profondément engagés, capables de faire face aux obstacles avec ténacité et pragmatisme. L'implication humaine, doublée d'une posture éthique et de franchise, constitue un des piliers majeurs du dispositif.

ASSAb existe aussi grâce à l'engagement de fonctionnaires et d'institutions motivés pour faire évoluer les lignes.

Cet engouement collectif, est une force essentielle qui nourrit la dynamique collective.

Un espace de confiance mutuelle

ASSAb cultive un environnement où la confiance se construit dans les deux sens. La transparence et l'absence de jugement permettent aux partenaires de s'exprimer librement, même dans les situations les plus complexes.

La confiance s'appuie aussi sur la crédibilité, apportée par l'expertise professionnelle combinée à une connaissance du terrain. Cette posture inspire confiance et collaboration, tant dans les relations avec les institutions que sur le terrain.

La confiance repose également sur une co-responsabilité, où chacun prend sa part dans l'effort collectif.

« On peut leur confier nos problématiques les plus sensibles, ils ne trahiront pas notre confiance. »

« Le sérieux qui inspire la confiance. »

Une présence ancrée et proactive

« C'est ça qui donne envie de venir, pas d'enjeu de pouvoir, les temps d'ASSAb permettent de souffler, de lâcher. »

Être là, physiquement et symboliquement, est un autre pilier d'ASSAb. La présence régulière de la coordination dans les réunions, sa veille constante sur les besoins émergents, et sa disponibilité pour se rendre aux événements clés renforcent sa légitimité.

Cette interpénétration avec le réseau favorise une meilleure compréhension des enjeux et participe de l'instauration de la confiance.

UN SAVOIR-FAIRE SINGULIER : MÉTHODES ET APPROCHES

La combinaison des approches : réflexion et action

Au-delà d'une posture éthique et d'un savoir-être, ASSAb mobilise une palette de méthodes et d'approches qui, combinées, lui permettent d'objectiver les besoins, de structurer les actions et d'accompagner efficacement les acteurs. Les mécanismes utilisés développent une expertise nouvelle à partir de la combinaison de différentes sources et méthodes.

Cette singularité repose sur trois entrées :

- **L'apport scientifique et analytique** : ASSAb s'appuie sur des données académiques, des études et des observations approfondies pour alimenter l'analyse des problématiques de manière rigoureuse.
- **L'apport expérientiel et les réalités de terrain** : Le dispositif se nourrit du retour d'expérience des acteurs impliqués, que ce soient de leurs pratiques, vécus et observations. Les analyses, connaissances ou encore prises de positions produites sont le reflet de ces réalités.
- **L'intelligence collective et participative** : ASSAb favorise la co-construction en impliquant les acteurs de terrain et institutionnels. Le dispositif offre un cadre propice. Il existe grâce aux acteurs qui s'y associent.

« ASSAb permet une prise de parole objectivée. Il rend visible nos réalités de terrain et l'enrichissant d'un travail scientifique. Elles sont dites sans affect et entendues par les institutions. »

« Toute cette partie de terrain a besoin d'être complétée, plus qualitative. Elle se combine avec l'expertise scientifique. L'inverse n'est pas possible. »

Un accompagnement flexible, pédagogique et adapté

Le cheminement qui permet de répondre aux problématiques complexes de manière adaptée et pragmatique, en conciliant théorie et pratique, est permise par le cadre favorable aux dynamiques collectives offert par ASSAb. Il repose sur une méthodologie claire et facilitant les échanges, qui donne aux acteurs les moyens de coopérer efficacement. Elle se fonde sur :

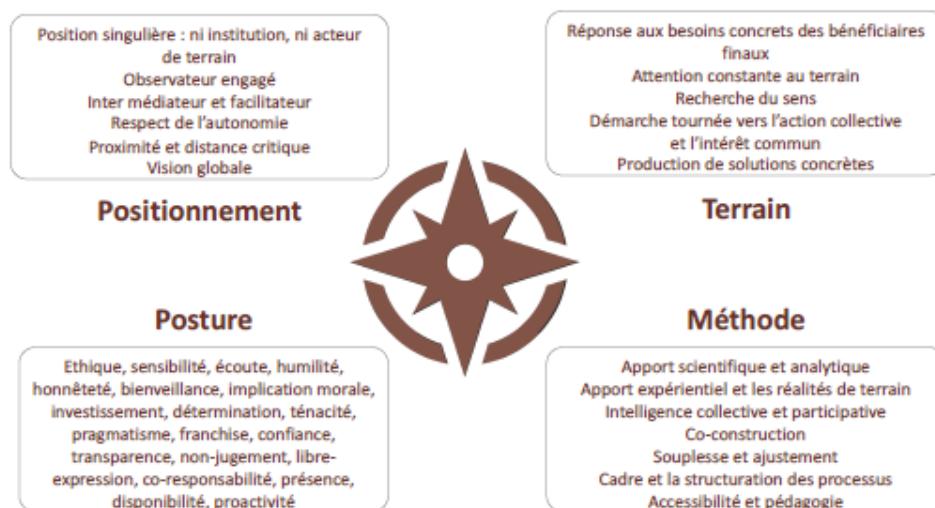
« Dans le social on est souvent dans la débrouille. Avec tellement de problématiques au quotidien qu'on n'a pas le temps d'intellectualiser. »

« Quand vous préparez, vous rendez compte, vous proposez une organisation, ça porte ses fruits. »

- **L'écoute et l'ajustement** : La souplesse d'ASSAb lui permet de partir des problématiques et dynamiques des acteurs, et d'adapter ses outils et méthodes en fonction des contextes et des besoins.
- **Le cadre et la structuration des processus** : ASSAb anime des réunions et des groupes de travail en posant un cadre clair, avec des objectifs précis et des techniques d'animation adaptées. La préparation minutieuse des rencontres garantit leur productivité.
- **L'accessibilité** : ASSAb, dans une approche pédagogique, partage, explicite et rend accessible les informations, données ou enjeux.
- **Un rôle de facilitateur** : ASSAb agit comme un connecteur, en mettant en relation les acteurs et en mutualisant les expertises. Cette capacité d'organisation favorise la coopération.

EN SYNTHÈSE : LES POINTS CARDINAUX ET LA BOUSSOLE ASSAb

Schématisation et synthèse des repères utiles au pilotage d'ASSAb



UN ENJEU DE PÉRENNITÉ

La formalisation, le partage et le développement d'une culture commune « ASSAb »

Une partie importante du fonctionnement et de la réussite d'ASSAb de ces dernières années repose sur un juste équilibre composé de savoir-faire (compétences académiques et expérientielles), connaissances, savoir-être (posture) et posture éthique (engagement, valeurs) incarnés et portés fortement par la coordination ASSAb.

Cette singularité est aussi un facteur de fragilité pour ASSAb, notamment dans une phase d'évolution comme actuellement à l'œuvre, avec le renforcement de l'équipe de coordination et le rapprochement avec l'Observatoire des Pauvretés.

L'enjeu est donc de pouvoir formaliser et transmettre certains déterminants clés afin de dépersonnaliser ASSAb et sa coordination à l'ensemble de l'organisation ou entité « ASSAb ».

- Ceci comprendrait par exemple le développement d'un **cadre de référence partagé**, intégrant notamment l'éthique, le savoir-être, les principes d'actions, les méthodes et approches.
 - En interne, sous forme de temps de préparation, de débriefings et de formations continues adaptées, cela permettrait de favoriser l'appropriation des **principes fondamentaux d'ASSAb** et de renforcer les compétences des nouveaux membres de l'équipe, assurant ainsi la pérennité de l'approche d'ASSAb.
 - En externe, formalisé dans le cadre d'une **charte ASSAb** par exemple, cela contribuerait à accroître la visibilité et à diffuser les principes fondamentaux d'ASSAb auprès des acteurs de terrain, des institutions et des partenaires, afin de préciser davantage la spécificité et l'identité de d'ASSAb.
-

« Et demain c'est quoi le cap ? Il faut des gardes fous qui ne soient pas des personnes. »

FOCUS : LA PRODUCTION COLLECTIVE DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS À PARTIR DU TERRAIN, UNE INGÉNIERIE SINGULIÈRE

ASSAb joue un rôle essentiel dans la production d'outils et de connaissances sur les enjeux de la santé-précarité, reliées aux problématiques et réalités du terrain. À travers les mécanismes qu'il met en place et les intentions qu'il porte, ASSAb est amené à coordonner la réalisation de productions de natures diverses. Les démarches réalisées se caractérisent par la participation de plusieurs acteurs, parfois diversifiés dans leur domaine ou secteur d'intervention, reposant ainsi sur leur expérience et expertise.

L'ingénierie de production collective est devenue une mission socle d'ASSAb. L'aperçu des mécanismes et techniques mis en place et des effets produits vient illustrer les déterminants de la singularité et de l'utilité d'ASSAb.

Les productions

L'ingénierie de production englobe une diversité de résultats et formats possibles. Cela fait écho à la combinaison des approches et méthodes mobilisées par ASSAb. Deux catégories principales de productions peuvent être distinguées :

- **Des outils**, destinés aux professionnels de terrain, dont la vocation est opérationnelle.

Exemples d'outils produits

Poster équipes mobiles à Marseille (2013, réédition en juin) : Poster indiquant toutes les équipes mobiles intervenant de jour ou de nuit à Marseille auprès du public sans-abri. Il permet de connaître la nature et les modalités de réalisation et d'accès de l'offre. L'outil est disponible en version numérique ou imprimable.

Application PRÉSantés (lancée en octobre 2021) : Application gratuite qui permet à toute personne en contact avec des publics précarisés d'accéder à un répertoire des structures et services dédiés aux personnes en grande précarité et d'obtenir, à travers un moteur de recherche, la liste des structures et services aptes à répondre à un besoin identifié.

Sorties d'hospitalisation des patients sans-abri avec soins (depuis 2018) : Fiches et protocoles ; dans un premier temps une fiche de signalement destinée aux structures recevant des personnes en sortie d'hospitalisation pour quantifier et qualifier les problématiques rencontrées. Puis un protocole de coordination entre les services hospitaliers et structures d'hébergement pour assurer la continuité des prises en charges.

- **Des études, connaissances**, à visée plus large.

Exemples d'études produites

Recensements : Dénombrement des personnes sans abri ayant accédé au moins une fois dans l'année à un lieu d'accueil ou de soin à bas seuil d'exigence à Marseille. Le premier recensement a été réalisé sur les files actives 2011 et publié en 2012. Les recensements suivants ont été publiés en 2016, 2019 et 2024.

Distribution alimentaire pour les personnes sans abri à Marseille (mai 2019) : Diagnostic thématique qui recense toutes les distributions de repas et collations, directement consommable, sans chauffe ni cuisine. Il établit un répertoire des points existants pour faciliter l'adressage des personnes et montre qu'il n'existe aucun point de consommation de repas chaud assis en intérieur le soir.

Accès à l'hygiène pour les personnes sans abri à Marseille (décembre 2019) : Diagnostic thématique qui recense l'accès à l'eau (fontaines potables), aux douches, toilettes publiques, laveries gratuites et vestiaires. À ce diagnostic, s'ajoute un outil d'adressage et d'orientation.

Mineurs à la rue – Contribution à la compréhension d'une problématique complexe (septembre 2021) : Diagnostic thématique qui apporte des éclairages sur les différentes situations qui existent et qui a permis de

produire des schémas explicatifs des parcours de prise en charge des personnes supposées mineures à la rue et qui ne sont pas accompagnées d'adulte.

Le point de départ : un besoin émanant des acteurs de terrain

ASSAb a piloté la réalisation de productions à différents moments de son parcours. Les objets de travail ont en commun la particularité d'avoir été identifiés avec des acteurs directement concernés et confrontés aux réalités dans le cadre de l'exercice de leur activité. Ils ont aussi tous en commun la vocation à combler une lacune dans les mécanismes qui sous-tendent l'accès aux droits et l'accès aux soins et à la continuité des soins pour les personnes sans-abri.

Les objets de travail ont tous été déterminés par l'expression des acteurs, à partir de sujets ou de situations précises, ou de constats et problématiques plus générales.

Des réponses à des besoins

Le recensement du nombre de sans-abris à Marseille est la première production majeure d'ASSAb puisque la décision de sa réalisation date de 2011, année d'adoption du plan d'action du rapport Mannoni. Le rapport Mannoni est le fruit d'une recherche-action ayant mobilisé et associé un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs. L'étude n'ayant permis qu'une estimation statistique des personnes concernées (6 617 personnes), il est apparu nécessaire de « *disposer d'éléments permettant d'objectiver l'évolution autour des questions quantitatives et des profils des personnes sans domicile fixe* » pour piloter le dispositif et nourrir des politiques publiques.

Les diagnostics sur la structuration alimentaire et l'accès à l'hygiène pour les personnes sans abri ont été identifiés comme objet de travail dans le cadre des réunions mensuelles coorganisées par le 115 et ASSAb avec une pluralité d'acteurs associatifs. « *Les réunions étaient bien mais difficiles. On a eu envie de structurer cette instance en lançant un brainstorming sur les thématiques qui nous intéressent. Nous avons choisi de traiter de ces deux thématiques.* »

Le poster équipes mobiles provient du constat de manque d'informations sur les uns et les autres. « *On y a pensé en réunion équipes mobiles. On s'est dit que ce serait bien et puis facile à faire.* »

L'application Pré-Santés provient aussi du besoin d'accès à l'information pour faciliter la connaissance des différents dispositifs et faciliter les orientations.

La réalisation du **diagnostic sur les mineurs à la rue** est issue de la sollicitation d'ASSAb par les acteurs associatifs, venus chercher un appui dans le traitement de ce sujet complexe. La réalisation de l'étude apparaissait comme une façon d'aborder la question autrement et se « *donner le sentiment d'avancer.* »

« *Allez, on se donne des thématiques on bosse dessus. Répond à besoin de se retrouver sur objet commun, devient combat commun.* »

Une approche de co-construction

Les productions se caractérisent également par le fait qu'elles ont associé plusieurs acteurs pour leur élaboration. Il peut s'agir de groupes d'acteurs de même profil, d'acteurs de différentes structures, établissements voire de secteurs différents, illustrant le décloisonnement qu'ASSAb favorise. La participation des professionnels témoigne de la pertinence des sujets travaillés et de l'intérêt qu'ils peuvent trouver dans la démarche.

Des démarches collectives

La procédure de sortie d'hospitalisation de patients avec soins a rapproché les acteurs de la santé, du social et du médico-social. « *ASSAb m'a invitée à une réunion avec le 115. Nous y sommes allés ensemble. On y a évoqué les difficultés rencontrées, l'attente, l'absence de référents, et réfléchi aux pistes d'amélioration. Par la suite, 4 ou 5 réunions ont été organisées par ASSAb avec le 115 et des centres d'hébergements avec possibilités de soins. Durant les groupes de travail, ils ont mis en commun leurs outils et échangé sur les possibilités, les conditions et les engagements réciproques. On a corédigé ensemble et ASSAb a finalisé. La procédure a été validée et mise en place.* »

La sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de précarité à l'École des Marins Pompiers de Marseille illustre la mobilisation d'acteurs autour d'un intérêt commun. L'organisation des sessions est coordonnée par ASSAb. Les interventions sont réalisées en partenariat avec des professionnels des équipes mobiles du territoire. Les retours des stagiaires ont révélé que le format proposé ne correspondait pas à leurs attentes et n'avait qu'un impact limité. Ils ont mobilisé leurs ressources pour s'adapter. « *Ils demandaient une fiche de 'conduite à tenir'. On s'est organisés en groupe de travail pour voir comment chaque intervenant pouvait mettre en corrélation nos pratiques et expériences pour avoir une base à proposer en réponse aux attentes des pompiers. On s'est réunis 2 ou 3 fois. Une collègue est venue avec un modèle provisoire. On a parlé dessus pendant 1 heure puis ASSAb l'a modifié et rendu plus lisible. On a fait une première formation avec ce modèle et on va le revoir lors d'une prochaine rencontre.* »

→ Le rôle d'ASSAb : une méthode d'accompagnement singulière

Le rôle d'ASSAb dans la production collective illustre l'imbrication des déterminants de son utilité. Les points communs aux processus et leur séquençage montrent qu'une méthode a progressivement été consolidée.

Plusieurs éléments relèvent plus particulièrement d'ASSAb :

- Écoute des remontées de terrain, affinage de la problématique, arbitrage si besoin, sur les sujets traités : « *Il faut s'assurer que l'objet de travail réponde aux besoins d'un maximum d'acteurs et à l'intérêt collectif. Un questionnement sur le positionnement éthique à tenir a permis de définir des modalités d'arbitrage plus justes.* »
- Apport méthodologique pour l'animation, la facilitation et la structuration du travail : *La méthodologie développée autour des sorties d'hospitalisation est assez classique, mais elle a été pensée dès le début. C'est dans la formalisation que ASSAb nous a beaucoup aidé. Nous on est sous l'eau. ASSAb permet de se poser, de mâcher le boulot avec sa capacité de synthèse, de simplification et aide à la prise de décision. Un coach presque.* »
- Apport « intellectuel » qui nourrit les démarches et réflexions de la vision globale d'ASSAb, de données et connaissances existantes par ailleurs.
- Prise en main de l'ingénierie de production, « *On a corédigé ensemble et c'est ASSAb qui a finalisé* », une charge de travail non négligeable.

Une diversité de résultats et effets

Malgré les caractéristiques communes des démarches de production d'outils ou de connaissance entreprises, chacune engendre des utilisations, appropriations et effets particuliers. Malgré un processus structuré, ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours prédéterminés et peut laisser place à des effets indirects qui n'étaient pas présupposés.

Le processus même alimente la dynamique d'acteurs. La participation des personnes ou structures contributrices constitue une connaissance expérientielle à travers les relations et les liens qui ne nouent ou s'entretiennent et le cheminement commun réalisé. La place accordée aux réalités des acteurs contribue à l'intérêt porté, l'envie de travailler ensemble et à la confiance qui se noue.

Résultats et effets produits : illustrations

Les recensements produisent des données indispensables, aux impacts encore limités : « *Le premier chiffre de recensement qu'on sort, 12 600 personnes, alors que le Samu social disait qu'il y en avait 500. Ça a fait un choc.* » Chaque rapport est attendu, malgré cela, les pouvoirs publics se sont peu saisis de ces données. Si une stratégie de médiatisation émerge depuis les dernières éditions, l'objectif de visibilisation n'a pas fait l'objet d'une stratégie et de moyens dédiés.

Les **diagnostics thématiques** ont recensé des informations utiles aux équipes de terrain pour l'adressage et l'orientation des personnes concernées. Ils ont également servi à mettre en évidence des lacunes et difficultés, des signaux faibles rarement formalisés sous forme de rapports. Le **diagnostic sur l'accès à l'hygiène** a poussé la nouvelle municipalité à prioriser l'ouverture de douches publiques parmi les multiples priorités de la ville.

Un des effets de celui sur la **distribution alimentaire** a été de provoquer un groupe de travail piloté par la DDETS, qui a donné naissance au DADA (Dispositif Alimenter D'Abord) qui assure la livraison de repas pour des personnes mises à l'abri en hôtel 115. Le **diagnostic sur les mineurs à la rue** a permis d'élaborer un outil, sous la forme d'un schéma des parcours de prise en charge quand ils sont seuls à la rue.

Le **poster des équipes mobiles** est affiché dans de nombreux locaux de structures intervenant dans le champ de la santé, du social et du médico-social. Le **tableau d'orientation médicale**, dont l'actualisation est moins récente, se trouve encore dans certains bureaux.

Quant aux travaux autour des **sorties d'hospitalisations**, outre les liens instaurés entre structures et les outils mis en place, dont les efforts de diffusion et appropriation se poursuivent, ils ont eu comme effets entre autres, de motiver la rédaction d'un dossier commun à quatre structures LHSS pour simplifier les demandes d'admission. Ce travail a été coordonné par ASSAb et pourrait s'étendre à des structures en dehors de Marseille.

Des outils sans suites :

En 2013 une **fiche de signalement** a été élaborée avec les équipes mobiles afin de faciliter le partage d'information entre les équipes de rue. Si l'outil a été coconstruit à partir d'une difficulté de terrain, son utilisation n'a pas été effective. « *On n'avait pas pris la mesure du travail que ça demandait. Les équipes n'ont pas joué le jeu, elles n'avaient pas le temps de remplir, clôturer une fiche. Et puis cela pose question sur la gestion des données personnelles, même au niveau éthique.* »

L'application PRÉSantés est un autre exemple d'un outil dont l'appropriation et la pérennité n'ont pas été permis à ce jour. Les moyens nécessaires à sa gestion et les barrières techniques et d'usage que sa mise en place n'ont pas été anticipés ni résolus.

Points d'attention

En tant que mission sociale, l'ingénierie de production est fondamentalement liée aux déterminants constituant l'essence d'ASSAb. A ce titre, elle est traversée des mêmes enjeux de transmission et partage d'une « culture commune ASSAb », particulièrement dans la perspective du lancement et de l'articulation avec l'Observatoire des Pauvretés.

Si la souplesse d'approche est un facteur favorable à l'utilité et à la pertinence des démarches, deux points d'attention peuvent être soulignés :

- **Faire des choix en fonction de sa stratégie, de ses missions et des moyens disponibles**

Les besoins sur le territoire étant énormes, et les moyens d'ASSAb limités, cela implique de se questionner systématiquement, à chaque sollicitation : est-ce que cette demande ou besoin identifié correspond à nos missions ? A notre finalité ? Sommes-nous à la bonne place ? Si nous y allons : comment, quel sera l'impact sur la charge de travail ? Le cas échéant quelle sera la stratégie de sortie ?

« ASSAb est un couteau suisse flexible qui doit le rester : cela nécessite de faire des choix. »

- **Identifier les usages, les éventuels effets et finalités stratégiques des productions**

En amont d'une mise au travail sur une production collective (étude, diagnostic), au-delà de la production de connaissance, anticiper et se questionner : sur l'éventuelle visée stratégique, l'usage pratique et l'éventuel transfert à d'autres organisations. ■

Contact : Coordination ASSAb
coordination.assab@hôpital-européen.fr
<https://projetassab.org/>

Annexe 4 : Procédure Sortie d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence

Procédure sortie d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence				
Patients sans abri nécessitant des soins				
Etapes	Hôpital	115	Hébergement	Remarque et complément d'information
Recherche d' une place d' hébergement J-1	<p><i>Service d'hospitalisation</i> sollicite le service social pour faire sortir un patient.</p> <p><i>Service social</i> évalue la situation à partir de la grille « orientation ... vers un hébergement d'urgence » et de ses 5 questions.</p>			Grille d'évaluation « orientation de personnes en sortie d'hospitalisation vers un hébergement d'urgence » Cf. Questionnaire
		Si la situation correspond aux critères : <u>envoi mail de demande au 115 avant midi à :</u> refsiao115@siao13.fr a/c copie à : m.bonnet@siao13.fr		Forme et contenu du mail : Objet : SORTIE D'HOSPITALISATION Nom du patient et initiale du prénom Contenu : <ul style="list-style-type: none"> - Service de soin et coordonnées contact - Date de naissance du patient - Autonomie sur mobilité et soins d'hygiène - Besoins en soins IDE - Date de sortie prévue - Droits sociaux
	<p>Si mail envoyé après midi, situation traité le lendemain</p>			
		Traitement du mail (par ordre chronologique d'arrivée). Identification des places disponibles.		
		Transfert du mail à l'hébergement pressenti et appel téléphonique au pôle infirmier. Echange avec les hébergements pour trouver une place adaptée.		Mail à adresser à IDEC + chef de service de l'hébergement. Répertoire des coordonnées à demander au cadre de santé hospitalier
	Si pas de place disponible	Inscription de la demande sur liste d'attente Informé le <i>service social hospitalier</i> par retour de mail de l'absence de place dispo et de l'inscription en liste d'attente		Expérimentation de ce fonctionnement par liste d'attente entre le 04/03/2024 et le 15/09/2024

Préparation de la sortie J-1	3			Appel service social et d'hospitalisation pour préparer la sortie	Préparation de la sortie : Définition du mode de transport, mise en accord sur le moment d'arrivée Vérification de l'ensemble des documents à transmettre (CR d'hospitalisation, ordonnance, traitement...) Partagez toutes les informations nécessaires au bon accueil du patient
				Mail d'info au 115 : OK on peut accueillir la personne	
Sortie du patient	Transfert du patient depuis l'hôpital vers le centre d'hébergement			Rappel : pas d'accueil en hébergement le week-end ni après 17h en semaine	
Accueil du patient	4			Accueil du patient + Mail au 115 : « Le patient est bien arrivé »	

Questionnaire

Evaluation de la situation sanitaire en vu d'une sortie vers un hébergement d'urgence pour une personne sans abri ayant besoin de soins

Les numéros des questions correspondent aux thématiques du tableau ci-dessous ;
 Questions 1 à 4 : si vous répondez « oui » à l'une d'elles : l'orientation n'est pas adaptée
 Question 5 : considérez avec attention les conditions d'accueil en hébergement d'urgence

1-La personne présente-t-elle un risque infectieux ?	OUI	NON
2-La personne est-elle sous oxygène, avec une sonde vésicale ou un auto-sondage ?	OUI	NON
3-La personne a-t-elle des soins lourds ou complexes qui nécessitent plus de 2 interventions par jour ?	OUI	NON
4-La personne a-t-elle des difficultés à se mouvoir seules et/ou besoin d'assistance dans les gestes du quotidien ?	OUI	NON
5-L'état sanitaire de la personne est-il compatible avec les conditions d'accueil en hébergement d'urgence ?	OUI	NON

Liste des situations sanitaires non adaptées aux hébergements d'urgence

Les situations listées ci-dessous sont dites « non adaptées » car elles ne permettent pas d'assurer la sécurité sanitaire de la personne ou celle de l'hébergement. Certaines situations peuvent être accueillies, sous condition. Cette liste n'est pas exhaustive.

Au-delà de la question purement sanitaire, la possibilité d'accueillir ou non une personne dépend aussi de la charge de travail des équipes, de la coordination des soins entre IDEL et SSIAD et de l'autonomie de la personne dans ses soins comme dans la conduite des tâches quotidiennes.

1. Risques infectieux :

- Risque de contagion : pour la personne elle-même (immunodéprimé.e) et pour les autres résidents (vie en collectivité).

2. Traitement :

- Oxygène
- Traitement intraveineux
- Sonde vésicale et auto-sondage : acceptable pour des durées très courtes (quelques jours)

Remarque importante : les personnes doivent sortir avec leur ordonnance, leur dossier médical et leurs traitements pour quelques jours.

3. Soins lourds ou complexes :

- Personnes avec sonde gastrique, drains, voie veineuse périphérique ou centrale ;
- Personnes qui ont besoins de soins quotidiens (dialyse péritonale ; traitement intra veineux ; pansements complexes suite infection, greffe, etc...)
- Personnes nécessitant assistance ou veille 24h/24h

Remarque importante : D'une façon générale, les personnes ne doivent pas nécessiter plus de 2 interventions par jour

4. Autonomie :

- Transfert et mobilité : Personnes ne pouvant pas se mouvoir seules (transfert lit-fauteuil, déplacement dans la structure...). Est-ce que le patient peut traverser un couloir sur 50 mètres et sans aide ?
- Gestes du quotidien : Personnes ayant besoin d'assistance dans les gestes du quotidien (se nourrir, aller aux sanitaires...)

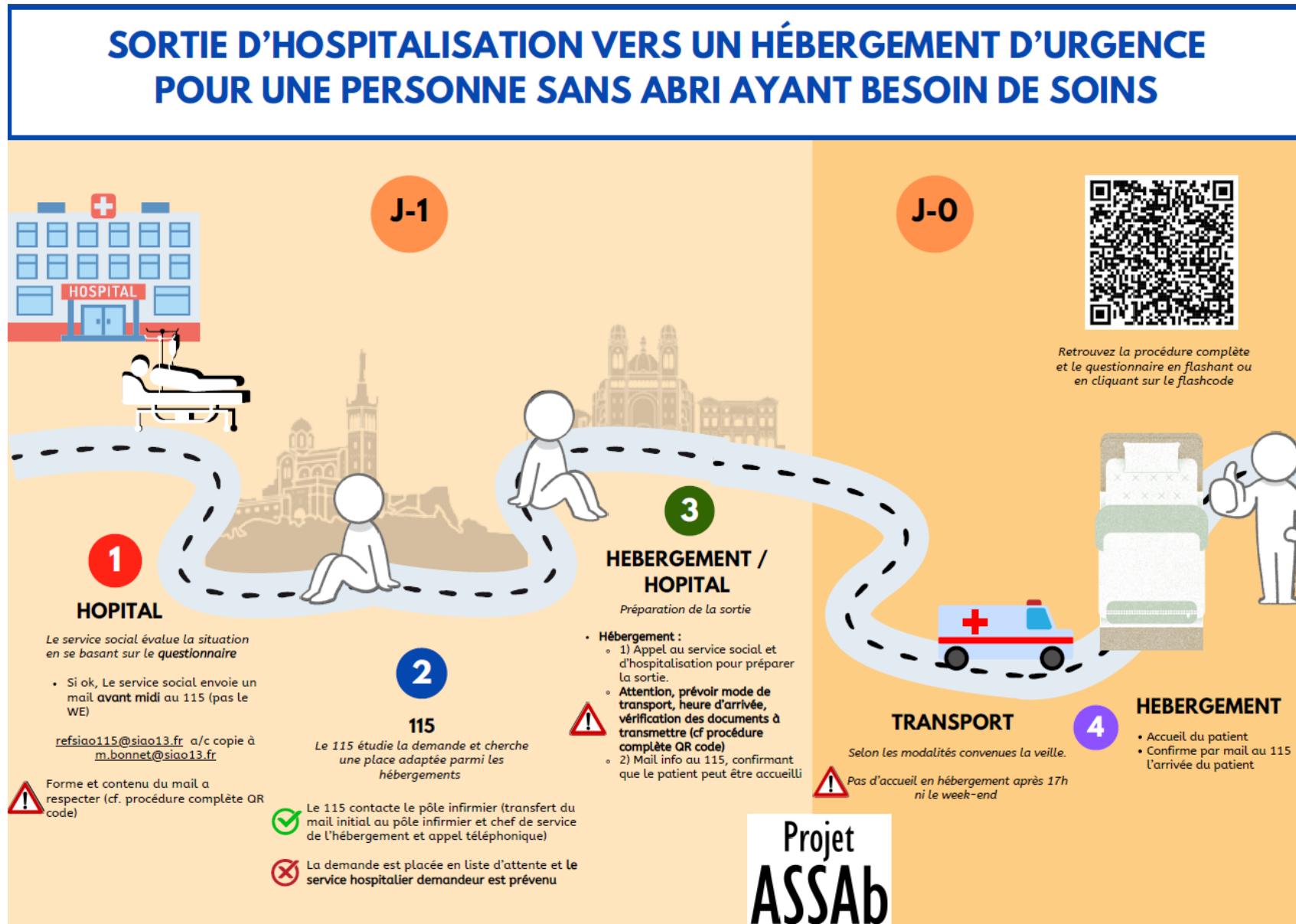
Remarque importante : chaque hébergement dispose d'un nombre limité de places accessibles aux personnes à mobilité réduite

5. Conditions d'accueil et de vie en hébergement d'urgence :

Variables selon les centres elles se rejoignent sur les modalités suivantes :

- Pas de personnel soignant au-delà de 17h et le week-end, présence unique de veilleurs de nuit
- Pas de lit médicalisé ni de sonnette
- Hébergement en grande collectivité, chambres doubles, triples ou collectives
- Pas de régime alimentaire spécifique
- Délai minimal de 24h pour la mise en place de soins infirmiers
- Les personnes doivent sortir avec leur compte rendu d'hospitalisation, rapport d'accompagnement social, ordonnances, traitements, objets personnels

Annexe 5 : Schéma de diffusion « Procédure sortie d'hospitalisation



Annexe 6 : Dossier commun LHSS Marseille

Personne accueillie
Nom :
Prénom :

GroupesOS Solidarités La MINOTERIE 29-31 Boulevard Magallan 13015 MARSEILLE Tél : 04.91.95.92.31 A adresser à : manon.latapie@groupe-sos.org et admission.minoterie@groupe-sos.org	GroupesOS Solidarités FONTAINIEU 20 chemin de Fontainieu 13014 MARSEILLE Tél : 04.95.06.23.90 A adresser à : service-admission.fontainieu@groupe-sos.org Pour l'équipe mobile : lhssilm.fontainieu@groupe-sos.org	 FONDATION SAINT JEAN DE DIEU CENTRE FORBIN 35, rue Forbin 13002 MARSEILLE Tél : 04.91.13.71.00 A adresser à : y.ansart@fondation-sjd.fr et lhss-forbin@fondation-sjd.fr	 JANE PANNIER 1 rue Frédéric Chevillon 13001 MARSEILLE Tél : 04.91.64.41.98 A adresser à : lhss.janepannier@mif13.fr Etablissement réservé aux femmes
--	---	---	--

Dossier adressé à :
(Cochez la/les case(s) des structures concernées)

Date de la demande : / /

1. Public accueilli :

Toute personne sans abri de plus de 18 ans, sans autre limite d'âge, dont la pathologie ou l'état général nécessite des soins infirmiers et un appui à la coordination des soins, ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée.

L'admission est ouverte quelle que soit la situation administrative.

La durée du séjour est corrélée à la durée des soins dans un délai de deux mois. Elle est adaptée au cas par cas selon les spécificités de chaque personne accueillie.

2. Décisions d'admission

L'admission du demandeur est placée sous condition d'avis médical et des membres de la commission d'admission des LHSS. La décision d'admission est prononcée par l'équipe de direction après examen de la situation du demandeur au regard des projets d'établissements.

3. Les soins suivants ne peuvent être assurés au sein des LHSS :

- | | |
|---|---|
| - Perfusions | - Pansements douloureux nécessitant une analgésie centrale |
| - Seringue électrique | - Personne grabataire |
| - Tout traitement administré autrement que par voie orale ou injectable intermittente | - Personne sous alimentation entérale continue |
| - Oxygénothérapie | - Personne présentant une démence de type Alzheimer ou apparentée nécessitant une surveillance permanente |
| - Dialyse péritonéale | |
| - Tout geste invasif : prélèvement biopsique, examen spécialisé au lit du malade, ponction... | |

Merci de bien vouloir renseigner tous les items contenus dans ce dossier et de transmettre les informations médicales et sociales nécessaires à une orientation efficiente.

V5.09/2024

Personne accueillie
Nom :
Prénom :

Orienté par

Etablissement :	Médecin : Dr.
Service :	Tel :
Référent sanitaire :	Référent social :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :

Identification de la personne accueillie

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	
Nationalité :		Genre : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Tel :			
Langue parlée :	Hébergement :		
Personne : isolée <input type="checkbox"/>	en couple <input type="checkbox"/>	accompagnée <input type="checkbox"/>	Animal de compagnie <input type="checkbox"/>

Informations administratives

Couverture sociale actuelle :
PUMA <input type="checkbox"/> CSS <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> Mutuelle <input type="checkbox"/> AME <input type="checkbox"/> DSUV <input type="checkbox"/> Fiche de liaison PASS <input type="checkbox"/>
Domiciliation :
Documents d'identité en possession de la personne :
Titre de séjour éventuel :
Ressources actuelles :
Mesure de protection judiciaire : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> dossier en cours <input type="checkbox"/>
Type de mesure :
Projet hébergement et/ou logement en cours ou à venir :

La demande d'admission doit être étayée par des documents circonstanciés :

- Rapport médical ou lettre du médecin
- Derniers comptes rendus d'hospitalisation
- Ordonnances des traitements en cours
- Résultats d'examens médicaux
- Rapport social

Personne accueillie

Nom :

Prénom :

Informations médicales à remplir par le médecin orienteur

Motif(s) médicaux d'admission :	Soins en cours :		
Durée prévisionnelle :			
Antécédents :	Pathologie(s) intercurrente(s) :		
Mesure d'isolement : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>			
Allergies :	Handicap(s) :		
Addiction(s) :			
Suivi par :			
Trouble(s) ou pathologie(s) psychiatrique/psychologique :			
Suivi par :			
Traitement(s) en cours - Joindre impérativement les ordonnances			
Observance :	Kinésithérapie : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>		
<u>Motricité</u> <input type="checkbox"/> autonome <input type="checkbox"/> cannes <input type="checkbox"/> fauteuil <input type="checkbox"/> alité	<u>Sphincters</u> <input type="checkbox"/> normaux <input type="checkbox"/> incontinence urinaire <input type="checkbox"/> incontinence fécale <input type="checkbox"/> sonde à demeure	<u>Soins d'hygiène</u> <input type="checkbox"/> autonome <input type="checkbox"/> aide partielle <input type="checkbox"/> aide totale	<u>Alimentation</u> <input type="checkbox"/> autonome <input type="checkbox"/> aide partielle <input type="checkbox"/> aide totale
Régime alimentaire à préciser :			

3 / 4

Personne accueillie
Nom :
Prénom :

Rapport social à remplir par le service social orienteur.

--

Etablissements déjà sollicités (hors LHSS BdR) :

Demande du candidat

Je soussigné(e) Né(e) le :

Demande l'examen de ma candidature en vue d'une éventuelle admission au sein des Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Je suis informé(e) qu'un dossier social et un dossier médical me concernant sont adressés à l'établissement.

Fait à Le : Signature :

Annexe 7 :



MIEUX COMPRENDRE LE RECENSEMENT DES SANS-ABRI POUR MIEUX AGIR

Une approche réflexive des résultats du recensement ASSAb 2022

Avril 2024

Projet
ASSAb 

PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
L'État
S'engage
Pour vous



VILLE DE
MARSEILLE

 Hôpital Européen
MARSEILLE | Chassieu au cœur de la ville

*Qu'est-ce que le projet ASSAb et comment son recensement est réalisé ?
Quels chiffres clefs ressortent du recensement 2022 ? Comment interpréter
les évolutions constatées au fil des recensements successifs ? Après une dé-
cennie de recensements réguliers, quelles leçons pouvons-nous tirer de cette
quatrième édition ?*

Voici les quelques questions auxquelles cette note propose de répondre.

L'ALERTE DE 2011 ET LA NAISSANCE DU PROJET ASSAB	4
LE RECENSEMENT DES SANS-ABRI : UNE ACTIVITE NECESSAIRE, MAIS COMPLEXE	4
<i>Le dénombrement des « flux » et celui des « stocks »</i>	<i>5</i>
LA METHODE UTILISEE PAR ASSAB : UN RECENSEMENT DES FLUX BASE SUR LA SITUATION D'HEBERGEMENT ET LA REFLEXIVITE.....	5
<i>La variété des publics et des situations de sans-abrisme.....</i>	<i>6</i>
<i>Le public du recensement ASSAb.....</i>	<i>7</i>
LE RECENSEMENT ASSAB 2022 EN 5 INFORMATIONS CLES	8
UN DENOMBREMENT ELEVE EN 2022 QUI TEMOIGNE DE L'OUVERTURE DE PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE SUPPLEMENTAIRES PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19	9
UNE AUGMENTATION ET UNE MEILLEURE VISIBILITE DES FEMMES ET DES MINEURS A LA RUE, MAIS TOUJOURS UNE MAJORITE D'HOMMES.....	9
LE RECENSEMENT ASSAB 2022 : UNE OPPORTUNITE DE FAIRE LE BILAN ?.....	10
BIBLIOGRAPHIE	12
LEXIQUE ET TERMINOLOGIE SPECIFIQUE.....	13

Ashley Ouvrier (LaSSA), Cyril Farnarier (Projet ASSAb/LaSSA), Alexandre Daguzan (APHM/LPS),
Aurélie Tinland (CeRESS/APHM).

Marseille, Avril 2024

Le recensement des personnes sans-abri est un outil de politique publique majeur de la lutte contre la grande précarité qui est aussi bien mobilisé dans les pays d'Europe qu'en Amérique du nord. Généralement pratiqué dans les grandes agglomérations où se concentrent la majorité des personnes à la rue, il permet de pallier au manque de connaissances sur les personnes sans-abri et d'aiguiller les politiques publiques dédiés à cette population.

A Marseille, où la question du sans-abrisme a longtemps été éloignée de l'agenda politique de la commune (1), le recensement des personnes sans abri est intimement lié à l'histoire de l'implication des associations de premières lignes, des collectivités locales, mais aussi à celle du projet ASSAb -trait d'union entre ces deux types d'institutions- qui depuis plus de 10 ans produit un recensement des personnes sans-abri de l'agglomération marseillaise tout en menant de front une réflexion critique sur ce travail.

Quelles sont les particularités du recensement ASSAb ? Qu'apportent les résultats du recensement 2022 ? Et en quoi l'analyse de ces chiffres peut-elle nous éclairer sur l'évolution de la situation des personnes sans-abri et leur devenir à Marseille et plus généralement en France ?

L'alerte de 2011 et la naissance du projet ASSAb

En 2011, plusieurs services communaux et régionaux commandent une étude qui pointe les difficultés significatives que rencontrent les **personnes sans-abri** de la ville de Marseille pour accéder aux soins de santé auxquels elles ont droit (2). Le service de la santé publique et du handicap de la ville de Marseille, la DDASS des Bouches-du-Rhône et l'ARS- PACA décident alors de financer un projet de mise en réseau des acteurs locaux afin d'améliorer **l'accès aux droits, l'accès aux soins** et la **continuité des soins** des personnes sans-abri dans la cité phocéenne. C'est la naissance du projet ASSAb qui va s'attacher à mettre en relation les structures publiques et associatives qui composent **l'offre de soins¹, d'accueil et d'hébergements à bas seuil** des sans-abri marseillais avec les différentes tutelles communales et régionales (ARS, DDETS, Préfecture, ville).

Parmi les objectifs du projet, figure la nécessité de mieux quantifier et qualifier les profils et besoins des personnes sans-abri de la ville et dans ce cadre, d'élaborer un dispositif de leur recensement sur le territoire marseillais.

Le recensement des sans-abri : une activité nécessaire, mais complexe

Le recensement des personnes sans-abri ne pouvant reposer sur des enquêtes statistiques traditionnelles (qui se basent sur le lieu de résidence), cette démarche nécessite de mobiliser un dispositif de comptage indépendant de celui de l'INSEE. D'autre part, ce comptage nécessite que le secteur public et le secteur associatif/caritatif collaborent. Or, les deux secteurs ne disposant ni des mêmes objectifs de fonctionnement, ni des mêmes contraintes de financements, le recensement est très fréquemment source de conflits (3). Le recensement ASSAb n'échappe pas à ces **deux caractéristiques** puisqu'il repose sur un dénombrement des flux (cf. encadré ci-après) et que ses chiffres animent le débat depuis 10 ans entre acteurs de premières lignes et collectivités locales.

¹ Hopitaux, PASS, équipes mobiles de santé spécialisées ou généralistes, professionnels de santé des structures sociales et médico-sociales, etc...

Le dénombrement des « flux » et celui des « stocks »

Deux familles méthodologiques de dénombrement sont utilisées dans le monde afin de recenser le nombre de personnes sans-abri :

Le dénombrement des flux consiste à compter tout au long d'une année le nombre d'usagers des structures d'aide aux sans-abri (hébergement, soins, accueil de jour, etc.), tandis que **le dénombrement des stocks** a pour but de compter le nombre de personnes « à la rue » un jour et/ou une nuit donnée dans l'année.

Marseille est la seule ville de France où ces deux méthodes coexistent puisque le recensement ASSAb réalise un dénombrement des flux depuis 2011 tandis que l'initiative nationale de « la nuit de la solidarité » introduite en 2022 dans la cité phocéenne a de son côté mis en place un dénombrement des stocks.

Ces deux méthodes ne produisent pas les mêmes chiffres (parfois avec un écart important), mais sont perçues comme « complémentaires »².

La méthode utilisée par ASSAb : un recensement des flux base sur la situation d'hébergement et la réflexivité

Contrairement aux chiffres produits par le comptage des stocks (INSEE, nuit de la solidarité) le recensement ASSAb se base sur les files actives produites par les structures de première ligne. Ce type de recensement permet de porter un regard particulièrement aiguisé sur les chiffres produits et leurs significations, car à chaque recensement, ce chiffre peut être discuté et mis en regard des connaissances de chaque structure et du contexte de chaque année de production de chiffres. Ainsi **tous les chiffres produits par le recensement ASSAb depuis 2011 sont systématiquement discutés et analysés au vu du contexte micro local pour en comprendre le sens, les limites et les enseignements pour les pouvoirs publics et le secteur associatif**. C'est en cela que celui-ci peut être qualifié de recensement réflexif.

A titre d'exemple, lorsque l'équipe ASSAb ne constate pas d'augmentation du nombre de personnes sans-abri recensées entre 2016 et 2019, elle le met rapidement en parallèle avec le fait que plusieurs structures n'ont pas été en mesure d'assurer la saisie de leurs files actives cette année-là comme elles le faisaient les an-

² Pour saisir de manière plus détaillée les avantages et les limites de chacune de ces méthodes sur le territoire marseillais, voir la note de synthèse du précédent recensement ASSAb : Daguzan.A., Magnani. C., Kaszuba et Farnarier . C., 2022, « Sans-abri à Marseille : ce que les chiffres révèlent – L'essentiel du recensement 2019 », 13p, Projet ASSAb, ARS PACA, Ville de Marseille, DDETS 13, Hôpital Européen Marseille. [en ligne - [Recensement ASSAb 2019 Diffusion Janvier 2022.pdf \(bouches-du-rhone.gouv.fr\)](http://Recensement_ASSAb_2019_Diffusion Janvier 2022.pdf (bouches-du-rhone.gouv.fr))]

nées précédentes (problème de logiciels, de changement d'équipe, de déménagement, de personnels surchargés...), évitant ainsi un biais d'analyse majeur ou une surinterprétation des chiffres. De même, lorsque le nombre de femmes et de mineurs augmente de manière importante entre les recensements de 2016 et de 2019, cette évolution est immédiatement rapprochée de l'augmentation du nombre de dispositifs d'hébergements dédiés aux femmes avec enfants sur cette même période, afin d'éviter, là aussi, une conclusion trop simpliste réduisant l'augmentation du nombre de femmes sans-abri entre ces deux années aux seuls chiffres observés. On peut en effet supposer que **la demande réelle est plus grande encore**. Si les capacités d'accueil avaient été plus importantes, elles auraient répondu à des besoins d'hébergement déjà existants sur le territoire puisque à Marseille tous les dispositifs d'hébergement sont saturés et que toute nouvelle place d'hébergement d'urgence ouverte trouve immédiatement preneur !

Grâce à la singularité du recensement ASSAb et à son inscription dans un dialogue régulier et transversal avec les structures de premières lignes – et les contextes politiques et socio-sanitaires du moment - **le recensement ASSAB produit aussi bien des chiffres clés qu'un éclairage sur les problématiques locales liées au sans-abrisme.**

La variété des publics et des situations de sans-abrisme

La notion de sans-abrisme souffre des préjugés qui lui sont associés et de figures stéréotypée réductrices qu'il convient de dépasser (4). Ainsi, le sans-abrisme ne se réduit pas au cliché de l'homme ivre sur la voie publique vivant de mendicité, mais concerne une variété de publics et de situations incluant aussi bien des femmes que des jeunes enfants, des familles, mais aussi des mineurs isolés et des personnes âgées, des travailleurs pauvres, des personnes de nationalités française ou étrangère. D'autre part, les personnes dites sans-abri ne se limitent pas seulement à celles qui dorment dans la rue, elles incluent aussi toutes les personnes qui arrivent à passer une ou plusieurs nuits dans les centres d'hébergement d'urgence, les hôtels sociaux ou encore dans les squats et les bidonvilles³. Il est d'ailleurs fréquent que les personnes dites sans-abri aient recours à différents types d'hébergement ou d'habitats précaires durant une même année (9).

³ Si la notion de sans-abrisme englobe en effet les personnes séjournant de manière plus ou moins régulière en squat et en bidonvilles, il est important de rappeler que le recensement ASSAb lui ne recense pas cette population. Le nombre de personnes sans-abri recensées à Marseille augmenterait considérablement si cette population était prise en compte, ce qui montre combien les questions méthodologiques et politiques peuvent être liées sur cette question du dénombrement des personnes sans-abri.

Élaboré quelques années après la création de la **grille ETHOS⁴**, le recensement ASSAb s'est naturellement reposé sur cet outil de référence européen pour définir la population recensée. C'est plus précisément en retenant les populations des deux premiers échelons de la grille ETHOS que le recensement a commencé : à savoir les personnes vivant en rue et celles en centre d'hébergement d'urgence. Cette entrée par l'hébergement s'oppose à d'autres entrées telles que celles qui s'axent sur le parcours migratoire, l'âge ou la situation administrative. Pour autant, le bornage du recensement ASSAb n'exclut pas les publics mineurs, migrants ou sans-papiers puisque ces derniers ne fréquentent pas que les lieux d'accueil ou réseaux associatifs qui leur sont spécifiquement dédiés, mais ont aussi recours aux centres d'accueil de jour et d'hébergements d'urgence.

Le public du recensement ASSAb

L'approche méthodologique mobilisée par ASSAb pour réaliser son recensement repose sur l'hypothèse que, dans leur très grande majorité, les personnes sans-abri auront accès au moins une fois dans l'année à une structure d'accès à « bas seuil » d'exigence fournissant hébergement, soins, domiciliation ou accueil en journée. Le public du recensement ASSAb correspond aux **personnes s'étant déclarées « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » et ayant eu recours au moins une fois dans l'année à des structures et organismes d'accueil à bas seuil d'exigence**. Cette entrée méthodologique permet de recenser les personnes invisibilisées dans les recensements des stocks en « point in time », telle que les personnes qui dormiront dehors le lendemain ou la veille du recensement de « la nuit de la solidarité » par exemple⁵.

La méthodologie du recensement ASSAb permet donc d'intégrer une grande variété de situations sociales ayant conduit des personnes à se retrouver sans solution d'hébergement au cours d'une année. En repérant les personnes sans-abri ayant recours à des structures d'accueil à bas seuil d'exigence (structures d'hébergement d'urgence, de domiciliation, accueils de jour, dispositifs spécifiques de prise en charge sanitaire dédiés à ces publics et équipes mobiles), cette méthodologie recense *in fine* la très grande majorité des personnes que les politiques publiques cherchent officiellement à faire sortir de la logique de l'urgence.

⁴ Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS - European Typology on Homelessness and housing exclusion) en 2007 par la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travailleur avec les Sans-Abri)

⁵ En faisant passer des questionnaires auprès des personnes rencontrées dans la rue cette nuit-là, ces Nuits de la solidarité permettent quant à elles de mieux connaître les personnes à la rue, leurs conditions de vie et leurs besoins.

Le recensement ASSAb 2022 en 5 informations clés

Comme le montre l'encadré ci-dessous, **16 461 personnes** ont été recensées comme sans-abri à Marseille en 2022 contre 14 075 en 2019 (5) et plusieurs tendances déjà observées lors des recensements précédents se confirment tels que le renouvellement quasi total de la population recensée en 3 ans, le vieillissement des personnes sans-abri et l'augmentation du nombre de femmes et de mineurs recensés.



Un dénombrement élevé en 2022 qui témoigne de l'ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires pendant la crise de la covid-19

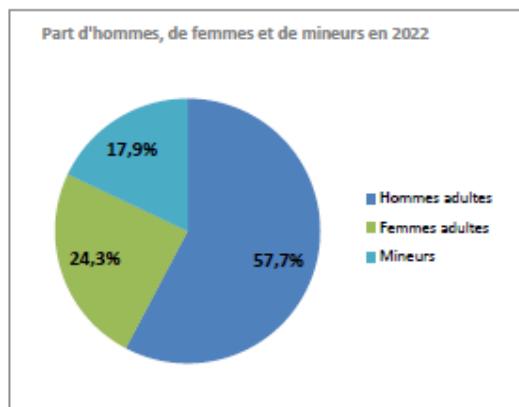
Le chiffre global du recensement ASSAb 2022 montre une augmentation brute du nombre de personnes sans-abri entre 2019 et 2022. Mais l'analyse des données ne peut s'arrêter à une simple lecture réductrice des chiffres. En effet, le nombre de personnes recensées en 2022 doit être mis en regard de l'augmentation sans précédent du nombre de places d'hébergements d'urgence opérée sur cette période. À Marseille, l'arrêté ministériel relatif à la « mise à l'abri générale » des personnes sans-abri durant la crise de la covid-19 s'est traduit par l'ouverture progressive de 2150 places supplémentaires d'hébergement d'urgence, en majorité dans des hôtels sociaux (où le nombre de place a été multiplié par 6 sur cette période). Tout un public de personnes sans abri habituellement invisibilisé faute de pouvoir accéder à un dispositif d'hébergement, s'est donc retrouvé « visibilisé » lors du dernier recensement.

Cette analyse *a posteriori* pointe une limite du recensement ASSAb qui plafonne forcément son dénombrement aux capacités d'accueil des structures bas-seuil. Cette analyse nous rappelle cependant combien le recensement des personnes sans-abri – qu'il renvoie au dénombrement des flux ou des stocks – doit rester une estimation non immuable et particulièrement ouverte à l'analyse des risques de sous-estimation.

Une augmentation et une meilleure visibilité des femmes et des mineurs à la rue, mais toujours une majorité d'hommes

Depuis 2012, l'INSEE s'est attaché à décrire la diversification des publics sans-abri, en pointant notamment l'augmentation en France du nombre de femmes et d'enfants à la rue (6). C'est à partir de 2016, à l'occasion de la réalisation de sa seconde édition, que cette réalité apparaît dans le recensement ASSAb. Depuis lors, la part des femmes et des enfants dans la population en situation de sans abrisme recensée à Marseille n'a cessé d'augmenter pour en 2022 dépasser les 40%. Entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part de ces publics dans la base de données ASSAb pouvait s'expliquer par la création de nouvelles structures d'urgence comme le CHRS d'urgence Saint Louis en 2014 (qui accueillait exclusivement un public féminin) ou encore, entre 2016 et 2019, par l'ouverture de places hôtelières d'urgence dans le cadre du déploiement de « service PLUS » sur lesquelles sont priorisées des femmes et des familles. En 2022, faute de pouvoir répondre à toutes les demandes d'hébergement d'urgence (7), depuis la crise de la covid-19 les structures pourvoyeuses d'hébergements d'urgence se retrouvent – plus que jamais – à trier les

publics. Elles priorisent notamment les familles monoparentales – généralement composées de femmes seules avec de jeunes enfants – par rapport aux demandes d'hommes isolés (8), augmentant ainsi la part des femmes et des enfants dans les services d'urgence et donc leur visibilité dans le recensement ASSAb.

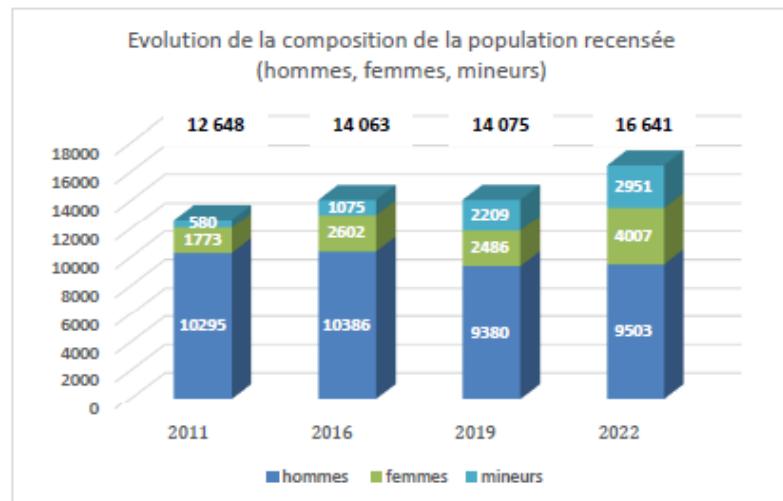


En 2022, le recensement contribue à une meilleure visibilité des publics féminins et mineurs sans abri. Il permet d'objectiver l'existence de ces personnes ainsi que leurs besoins spécifiques auprès des autorités nationales et des collectivités locales. L'analyse *a posteriori* nous rappelle que cette

augmentation est aussi liée à des problèmes structurels bien connus du sans-abrisme (engorgement des services d'urgence et « tri officieux » des demandes d'hébergement) et qu'elle ne doit pas masquer que la majorité du public sans abri reste composée d'hommes isolés (57,7%) pour lesquels l'offre d'hébergement ne s'est pas développée ces dernières années.

Le recensement ASSAb 2022 : une opportunité de faire le bilan ?

Force est de constater qu'au fil des années, les acteurs associatifs et les collectivités locales de la lutte contre le sans-abrisme Marseillais se sont appropriés les chiffres du recensement ASSAb jusqu'à ce que la production des résultats devienne un moment attendu. Aujourd'hui, les chiffres du recensement ASSAb servent aussi bien aux structures publiques qu'associatives en les aidant à orienter leurs stratégies, développer une offre de service ou ajuster les actions mises en place. L'analyse réflexive de plus d'une décennie de recensement permet d'interroger le sens des actions de lutte contre le sans-abrisme lorsqu'elles se basent sur des données considérées comme objectives parce que chiffrées, sans questionner la façon dont ces données sont construites et l'usage qu'il est raisonnable d'en faire.



En effet, si l'ouverture de places d'hébergements d'urgence a permis de visibiliser toute une partie des personnes sans-abri de Marseille (notamment les femmes et les mineurs), en quoi l'absence de solutions apportées à l'engorgement des services ne participera pas dans les années à venir à la sous-évaluation du nombre de personnes sans-abri ? Comment faire en sorte que l'invisibilisation des personnes à la rue soit une question que s'approprient les acteurs travaillant à différentes échelles territoriales ? Jusqu'où les politiques publiques et les associations peuvent elles « composer » éthiquement avec la concurrence des vulnérabilités et le « tri officieux » conséquent à l'engorgement des services d'urgence ? *In fine*, dans quelles mesures les dysfonctionnements structurels de la gestion du sans-abrisme peuvent-ils constituer des objets de revendication communs entre les associations et les collectivités locales ?

Plus d'une décennie après le premier recensement Assab et une pandémie plus tard, quel projet commun permettrait aux structures publiques et associatives de se réunir pour discuter de leurs victoires et impasses communes ?

Tout au long de la crise de la covid-19, chercheurs et structures de première ligne dédiés au sans-abrisme marseillais ont souligné la surexposition des personnes à la rue face à la maladie dans l'agglomération (9). Ils ont également documenté comment l'accès à l'hébergement d'urgence en continu avait permis à certains travailleurs sociaux et professionnels de santé d'assurer un continuum de soins, d'ouvrir davantage de droits ou d'encore enclencher des démarches de réinsertion pour certaines personnes sans-abri (8, 10). Ces expériences « positives » documentées pendant la pandémie auraient, à n'en pas douter, toutes leur place dans une discussion réflexive sur le sens des chiffres produits par ASSAb ou par d'autres, et qui réunirait les acteurs publics et associatifs du sans-abrisme de l'agglomération.

Bibliographie

- 1- Vinzent. J. 2020. « La « mise à l'abri générale des SDF » à Marseille est un échec », article publié le 20 novembre 2020 dans le journal « *Marsactu* ». Page consultée le 27 septembre 2023 sur l'URL suivante :
<https://marsactu.fr/la-mise-a-labri-generale-des-sdf-est-un-echec-a-marseille/>
- 2- Manoni C., Harzo C. et Chevalier D., 2011, *Accompagnement à l'élaboration de réponses aux problèmes d'accès aux soins et de continuité des soins pour les personnes sans-abri à Marseille*, Observatoire Social de Lyon, 141p.
- 3- Brousse. C. 2005. Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses, *Genèses*, 58 : 48-71.
- 4- Damon. J. 2020. *Qui Dort dehors ?*, Paris : Editions de l'Aube, 155p
- 5- Daguzan.A., Magnani. C., Kaszuba et Farnarier . C., 2022, « *Sans-abri à Marseille : ce que les chiffres révèlent – L'essentiel du recensement 2019* », projet ASSAb, 13p. [essentiel recensement assab 2019 diffusion janv2022-5.pdf](https://essentiel-recensement-assab-2019-diffusion-janv2022-5.pdf) (wordpress.com)
- 6- Yaouancq. F., Lebrère. A. Marpsat. M., Régnier. V., Legleye. S., Quaglia. M., 2013, L'hébergement des sans-domiciles en 2012 : Des modes d'hébergements différentes selon les situations familiales, *INSEE PREMIERE*, n°1455, juillet 2013.
- 7- Allaria, C. 2020. L'application du droit à l'hébergement comme enjeu sanitaire et économique : étude sociologique de l'accès à l'hébergement à Marseille. *Déviance et Société*, 44, 453-483. <https://doi.org/10.3917/ds.443.0111>
- 8- Fondation Abbé-Pierre – Association JUST., 2020, *Enquête FLASH. La mise à l'abri en urgence des personnes sans logements à Marseille pendant le confinement lié au Covid-19*. septembre 2020. 19p.
- 9- Allibert. A., Tinland. A., Landier.J et al. 2022. « Residential Mobility of a Cohort of Homeless People in Times of Crisis: COVID-19 Pandemic in a European Metropolis », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, , 19, 3129
- 10- Ouvrier . A , Lees. J. Farnarier. C & Lepape. L, 2022, *La vaccination contre la Covid-19 à l'aune de la grande précarité à Marseille : représentations, logiques de sites et rapport à l'état*, rapport de recherche de l'étude PREQUAVAC/ volet qualitatif du projet PREVAC, LaSSA/Santé Publique France, juillet 2022.

LEXIQUE ET TERMINOLOGIE SPECIFIQUE

Accès aux droits : biens, services et prestations accessibles à tous les citoyens français ou résidant sur le territoire notamment en matière de justice, de logement et de santé, et dont peuvent bénéficier les personnes sans-abri.

Bas seuil d'exigence (dispositif) : dispositifs d'hébergement, d'accueil, d'accompagnement ou de soin (publics, privés ou associatif) auxquels les personnes sans-abri peuvent accéder sans condition de ressource ou exigences administratives ou sociales spécifiques (demande de carte d'identité, de titre de séjour, de sobriété, etc..).

Continuité des soins : capacité du système de soins et des équipes soignantes à dispenser aux personnes qui en ont besoin des soins coordonnés et sans interruption adaptés aux besoins des malades. La continuité de soins chez les personnes sans-abri est intimement liée à la capacité des équipes de travailleurs sociaux et de soignants à pouvoir accéder régulièrement aux patients.

Grande précarité : définit l'ensemble des personnes en France qui vivent avec 660 euros par mois. Elle touche plus souvent les jeunes adultes, les personnes seules, les familles monoparentales et les immigrés. Elle concerne 2,3 millions de personnes et représente 3,7 pour cent de la population, soit une augmentation importante depuis la crise de 2008-2009 et l'augmentation du chômage en France.

Grille ETHOS : outil de santé publique incontournable de la lutte européenne contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, créé en 2007. Il permet de classer les populations exclues et sans-abri selon l'accès à 13 différentes catégories d'habitats, allant des personnes en rues (catégorie 1) aux personnes vivant dans des conditions surpeuplement sévères (catégorie 13).

Offre de soins : ensemble d'infrastructures, de ressources et d'activités mobilisées pour assurer des prestations de soins et de services en vue de répondre aux droits à la santé des personnes à la rue. Il s'articule souvent avec une ouverture ou réouverture des droits des personnes à la rue ne disposant pas ou plus de papiers identitaires et administratifs leur permettant d'accéder à leurs droits en matière de santé.

Point In time : (littéralement un point à un moment donné) parfois aussi appelé « comptage de rue » est une technique de recensement qui consiste à recenser les personnes vivant et/ou dormant dans la rue lors d'une même journée ou d'une même nuit dans une même agglomération.

Accès aux précédents recensements ASSAb :



<https://projetassab.org/>

Contact :
Coordination.assab@hopital-europeen.fr

Annexe 8 : Résultats du recensement 2022

PROJET ASSAB

Résultats recensement 2022

Cyril Farnarier, Projet ASSAb / LaSSA
Alexandre Daguzan, APHM /LPS

Projet
ASSAb



Les deux grandes familles d'approches pour dénombrer les sans-abri

	Raison d'être	Limites	Contraintes
Enquête passant par les services d'aide aux sans-abri (mesure du flux sur files active) Ex. ASSAb	La grande majorité des sans-abri recourent à des services de domiciliation, bagagerie, hébergement d'urgence, etc.	Le public « non touché » est aussi le plus préoccupant. Forte dépendance de la motivation des services : une participation de mauvais gré signifierait une faible fiabilité.	Dédoublonnage indispensable, donc problème d'identification. Certains services accueillent de tels effectifs (à Paris notamment) que leurs moyens propres ne suffiront pas pour une enquête fiable.
Comptage par un quadrillage de l'espace public (mesure du stock en point in time) Ex. NDS	Beaucoup de sans-abri ne recourent que très peu à des services d'aide, par exemple des migrants de passage dans des grands centres urbains.	Marges d'erreur de l'ordre du simple au double, voire pire, car beaucoup de sans-abri sont cachés ou peu identifiables. Limité au public le plus visible et repéré. Signalétique très pauvre. Très sensible aux évènements contingents (notamment climatiques...).	Efficient seulement dans les centres urbains. Demande une large mobilisation à un moment donné. Prendre en compte différents lieux selon les publics (cf. campements de Roms).

Recensement sur files actives

2016-2019-2022

- Méthodologie

- Reproductible (2011, 2016, 2019, 2022)

- Définition de la population :

« Personnes s'étant déclarée « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » et ayant eu recours au moins une fois à des structures et organismes d'accueil à bas seuil d'exigence pour personnes sans abri durant l'année concernée »

- Dénombrement sur file active des lieux d'accueil et de prise en charge « bas seuil »

- Hébergements d'urgence
 - Lieux de soins dédiés
 - Accueils de jour
 - Equipes Mobiles
 - Domiciliation

ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Catégorie opérationnelle				Situation de vie	Définition générique
Catégorie Conceptuelle	SANS ABRI	1	Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	SANS LOGEMENT	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	LOGEMENT PRÉCAIRE	5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		6	Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
	LOGEMENT INADÉQUAT	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
		8	Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
	LOGEMENT INADÉQUAT	9	Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		10	Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
	LOGEMENT INADÉQUAT	11	Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi permanente
		12	Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	LOGEMENT INADÉQUAT	13	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.

Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006).

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



Recensement sur files actives

2016-2019-2022

- Méthodologie

- Sélection dans les files actives : Sans abri dans l'urgence selon la *typologie européenne de l'exclusion liée au logement* (personnes vivant dans la rue et en hébergement d'urgence)
- Structures non prises en compte dans ce dénombrement :
 - Services s'adressant à une population spécifique :
 - Equipes et dispositifs dédiés aux mineurs
 - Dispositifs et services dédiés aux migrants et demandeurs d'asiles
 - Non inclus dans ce dénombrement.
 - Services de distribution de repas
 - Non inclus dans ce dénombrement.

Recensement sur files actives 2016

• Recensement 2016 – principaux résultats

- 11,2% d'augmentation de la population par rapport à 2011
 - De 12 647 personnes à 14 063 personnes
- Diversification de la population
 - + 47% de femmes
 - + 85% de mineurs

• Facteurs explicatifs

- Augmentation du public
- Développement de services plus adaptés
- Accroissement de la visibilité de ce public

Estimation du nombre de personnes sans abri à Marseille en 2016

Personnes ayant eu accès à un lieu à bas seuil d'exigence,
Premiers résultats

Mars 2019

Alexandre Doguzan¹ & Cyril Fornarier²

Depuis novembre 2011, un projet en faveur de l'accès aux droits, l'accès aux soins et la continuité des soins des publics sans abri est mis en œuvre à Marseille (projet ASSAb : Accès aux Soins des personnes Sans Abri)¹. L'un de ses axes concerne l'amélioration de la connaissance des publics et a conduit à la réalisation d'un dénombrement des personnes adultes sans-abri à Marseille ayant eu accès à un lieu à bas seuil d'exigence sur l'année 2016 par le Pôle de Santé Publique de l'AP-HP, dans la continuité de celui déjà réalisé sur l'année 2011².

En 2016, dans le courant de l'année, 14 063 personnes se sont retrouvées au moins une fois en situation d'être sans abri dans l'urgence et ont accédé à un lieu d'accueil ou de soin dédié. Par rapport à 2011, où 12 648 personnes avaient été dénombrées, cette étude révèle une augmentation globale de 11,2% de cette population et un accroissement des parts que représentent les femmes, les mineurs et les personnes vieillissantes.

Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est d'évaluer le nombre de personnes qui se sont retrouvées au moins une fois en situation d'être sans abri au cours d'une année. Pour cela, elle permet le flux annuel des personnes ayant accès aux soins depuis au moins deux mois dans des personnes sans-abri comme tel³, ce qui permet donc d'estimer le volume de la population concernée par la problématique de la grande précarité face au logement sur une période d'un an à Marseille.

Compte tenu des liens de causalité extrêmement ténus qui existent entre conditions de vie et santé, entre hébergement et accès aux soins/continuité des soins⁴, cette évaluation du flux annuel

¹ Psychologue Social de la Santé, ingénieur hospitalier, Service d'évaluation médicale, Pôle de Santé Publique, AP-HP, Laboratoire de Psychologie Sociale (EA 849)

² Chargé de mission de coordination du Projet ASSAb, Hôpital Européen Marseille ; socio-anthropologue au Lassa

³ Cf. p. II présentation résumée du projet ASSAb

⁴ Bous C. et Doguzan A., 2012, «Évaluation quantitative du nombre de personnes sans abri sur Marseille en 2011. Projet « Accès aux soins des personnes sans-abri à Marseille », Service de santé Publique et d'information Médicale, AP-HP, Paris

⁵ Lombard-Wargny G. (2006). Quand on n'a plus que son corps. Santé et non-santé de soi en situation de précarité. Paris, Armand Colin

Recensement sur files actives 2019

- Recensement 2019 – principaux résultats : 2016-2019
 - Forte augmentation du nombre de mineurs
 - +105% entre 2016 et 2019 (x 2,8 pour les enfant < 3 ans)
 - **89% de renouvellement** de la population entre les deux recensements
 - Chronicisation des situations d'urgences pour les plus de 50ans
 - 31% des personnes de plus de 50ans identifiées en 2019 étaient déjà dans l'urgence en 2016
 - 47% des personnes qui sont restées dans les circuits de l'urgence ont plus de 50 ans.



Recensement sur files actives 2022

- Entre 2011 et 2022, la population dénombrée a augmenté de **29,8%**
 - 2011 : 12 647 personnes
 - 2016 : 14 063 personnes : +11,2%
 - 2019 : 14 075 personnes : +0%
 - **2022 : 16 461 personnes : + 16,9%**
- **Facteurs explicatifs (post-covid)**
 - Augmentation du public
 - Augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence par ouverture de nouvelles structures
 - Création de nouvelles équipes mobiles
 - Amélioration de la saisie des files actives (qualité des données)

Mais structures d'hébergement toujours à saturation

3- Recensement 2022

Evolution des files actives 2019 => 2022

- Amélioration de la saisie des files actives (qualité des données)
- Création de places et de structures
- Allongement des durées d'hébergement

Structures	Effectifs 2019	Effectifs 2022	
ADJ Marceau	3338		
ADJ Consolat	740	4548	12%
CCAS	613	1364	123%
115 (orientation sur UHU Madrague, UHU St Louis, Accueil de Nuit St Jean de Dieu, Places d'urgences dans structures CHRS),	5332	4397	-18%
115 (nuit d'hôtel service PLUS)	3868	5330	38%
UHU La Roseraie	166	185	11%
CASO MdM	530	512	-3%
LHSS Groupe SOS	109	87	-20%
CAARUD Sleep'in	292	312	7%
EM MARSS de l'AP-HM	108	137	27%
PASS AP-HM	411	425	3%
PASS PSY Edouard Toulouse	115	-	
Ampil (Dominicaine et Fabres)	-	652	
Auberge Marseillaise	-	64	
BMPM	-	190	
ESSIP	-	7	
LHSS-HLM	-	31	
Secours Catholique	-	445	
Total	15622	18686	
Total dédoublonné	14075	16461	17%

Evolution des files actives 2019 => 2022

- Focus sur les files actives 115

Structures 115	Effectifs 2019	Effectifs 2022	Evolution 2019-2022
UHU Madrague	2814	1387	-51%
UHU SAINT LOUIS	465	434	-7%
FORBIN	2322	1718	-26%
LA DRAILLE	320	486	52%
AUTRES CHRS & CHU	300	843	181%
CHRS FEMMES	452	160	-65%



Création CHRS-CHU entre 2019 et 2022

CAGANIS URGENCE
CHU AMPIL (Estelle)
CHU LE MAGISTERE
CHU LE MAJOR
CHU SALDUCCI
CHUD Familles
ESPELI
ILOT PVV HU
LA DIGUE
LES PENATES

- Création de places et de structures
- Allongement des durées d'hébergement

Evolution de la composition de la population concernée

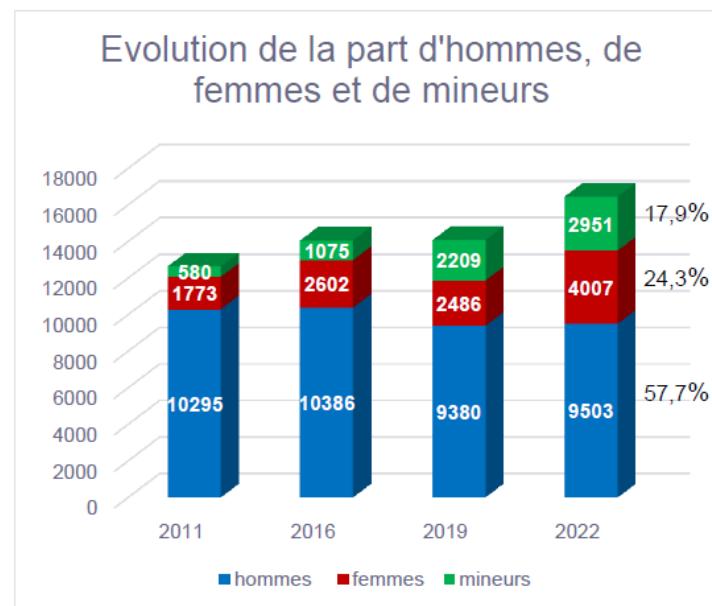
	2011		2016		2019		2022	
Hommes	10 295	81,4%	10 386	73,9%	9380	66,6%	9503	57,7%
Femmes	1 773	14,0%	2 602	18,5%	2486	17,7%	4007	24,3%
Mineurs	580	4,6%	1 075	7,64%	2209	15,7%	2951	17,9%
Total	12 648	100%	14 063	100%	14075	100%	16461	100%
Evolutions	-		+11,2%		0%		+16,9%	
2011-2022	+29,8%							

Points d'attention :

- Poursuite de l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants recensé et de la part qu'ils représentent dans la population globale
- Renouvellement quasi intégral de la population en trois ans
- Personnes de plus de 50ans

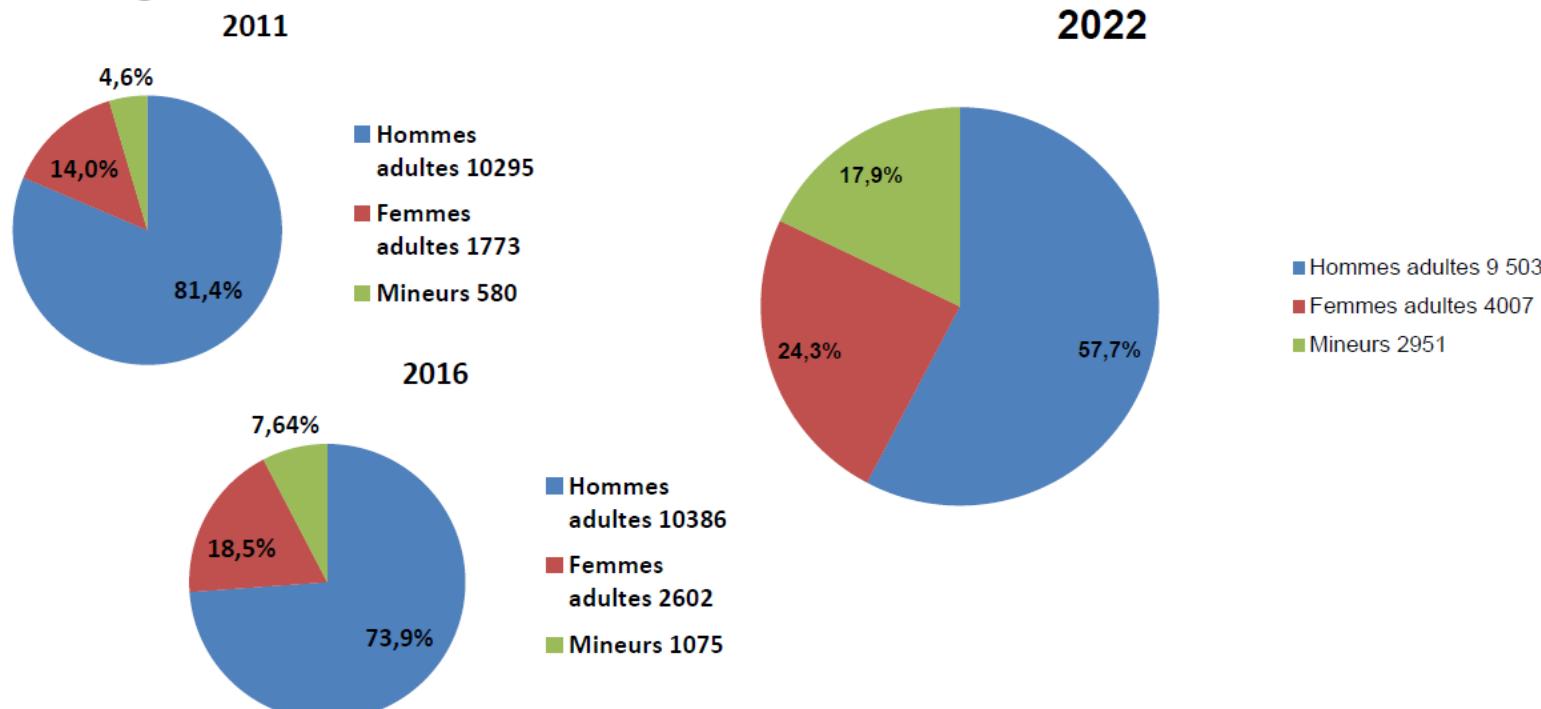
Poursuite de l'augmentation du nombre de mineurs recensés

- + 85% (2011- 2016)
- + 105,5% (2016-2019)
- + 33,6% (2019-2022)
 - Mise à l'abri priorisée (Service PLUS)
 - Ouverture de structures d'hébergement périnatalité



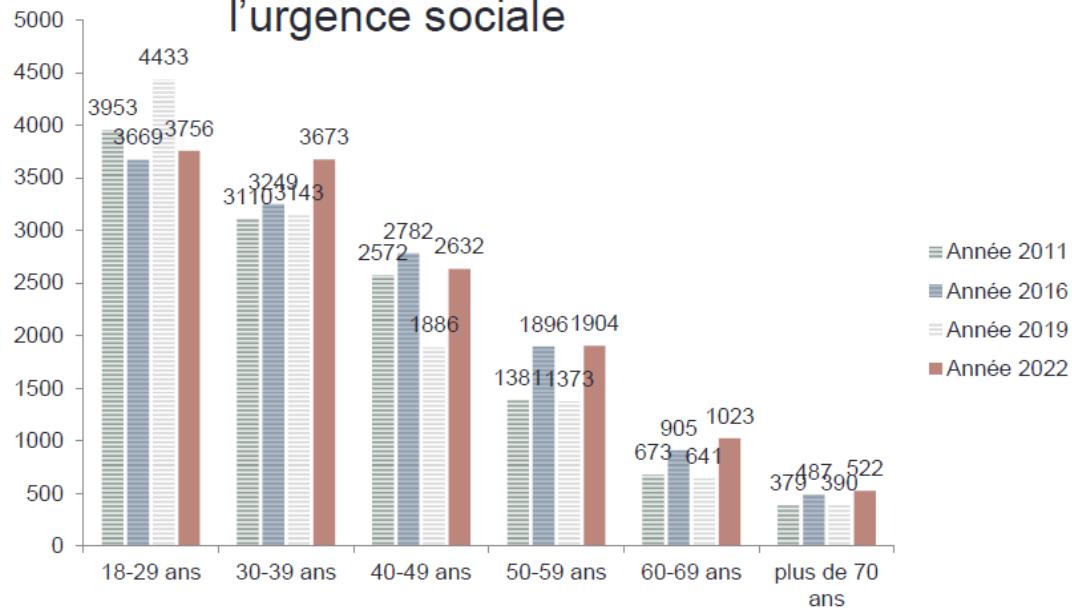
Poursuite de la diversification des publics

- Augmentation significative de la proportion que représentent les femmes adultes et les mineurs
- Augmentation des familles



Evolution de la répartition par âge

- Problématique du vieillissement dans les structures de l'urgence sociale



- Augmentation de toutes les classes d'âge >50 ans

Plus de 50 ans	2011	2016	2019	2022
Effectif	2433	3288	2404	3449
Sur population recensée	20,16%	25,32%	20,26%	25,53%

Comparaison des files actives 2019 et 2022

Un taux de renouvellement identique au précédent recensement

- 89% des personnes recensées en 2022 sont des personnes nouvellement identifiées
 - 14 617 nouvelles personnes entre 2019 et 2022

Seul 11,2% de personnes identifiées en 2022 figuraient dans les files actives de 2019

- Importance de la notion de flux face à une photographie à un instant T

Focus sur la chronicisation

Parmi les personnes recensées en 2022, 1 844 d'entre elles sont dans les circuits de l'urgence sociale au moins depuis 2019

- Elles représentent une part importante des files actives 2022 de l'ADJ Bouès, des LHSS/LAM Fontainieu et du Sleepin'
 - Importance du lien entre chronicisation en situation de sans abrisme et problématique de santé
 - 20,5% d'entre elles ont plus de 50ans (688 personnes)
 - Dont 125 ont plus de 70ans !

Merci de votre attention

Contact : coordination.assab@hopital-europeen.fr

Projet
ASSAb